

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPÉ

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature,

DECEMBRE 1759.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. L I X.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

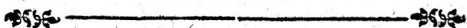
On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux: ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

DECEMBRE 1759.



ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

CE n'est pas assez d'avoir annoncé sur la fin de notre dernier Journal, le *Dictionnaire universel des Sciences Ecclésiastiques* en cinq Volumes *in-folio*, & d'avoir montré les conditions sous lesquelles on souscrit pour ce grand Ouvrage. Pour en donner une idée juste, & le mieux faire connoître, il nous paroît nécessaire d'en rapporter le Plan tel qu'il est publié à Paris. D'ailleurs,

on nous a fait entendre que plusieurs de nos Lecteurs nous sauroient bon gré de le trouver dans ce Journal. Le voici.

LA Science Ecclésiastique, c'est-à-dire, la Science de la Religion, est incontestablement la plus noble, la plus sublime & la plus nécessaire de toutes les Sciences. Mais cette Science si noble, si sublime, si nécessaire, & la seule qui mérite toute l'estime du Chrétien, se divise en une infinité de branches, dont chacune en particulier semble pouvoir occuper la vie d'un homme. Les Livres sacrés, & leurs différentes versions; les Pères & les Conciles; l'Histoire de l'Eglise, & les Ecrivains Ecclésiastiques; le Dogme & la Morale; la Discipline & le Droit Canon; & sur ces objets déjà si étendus & si divers, la différence des Textes, le grand nombre, souvent l'embarras & l'insuffisance des Interprètes & des Commentateurs, les contrariétés & les disputes éternelles des Théologiens, les frivoles raisonnemens de l'Incrédule & du Libertin, les révoltes scandaleuses du Schismatique, les égaremens & les erreurs de l'Hérétique: tout cela réuni, forme un assemblage propre à effrayer, capable même de déconcerter & d'épuiser la constance la plus opiniâtre.

Tous les Ecclésiastiques n'ont pas de grandes Bibliothèques; la plupart ne peuvent les avoir; & quand ils les auroient, ils n'en pourroient tirer tout le fruit qu'elles semblent promettre. Les plus grandes Bibliothèques, dit un Auteur expérimenté en ce genre *, ne renferment pas moins de trente mille Volumes *in-folio*, ou l'équivalent, sur l'Histoire tant générale que particulière; & quand on liroit régulièrement dix heures par jour, pendant l'espace de cinquante ans, on ne pourroit pousser ses lectures qu'à dix-huit mille Volumes *in-folio*. Il est donc également impossible, ou de rassembler tous les Livres propres à la Science Ecclésiastique, ou de

* L'Abbé Lenglet du Fresnoy, dans ses Tablettes Chronologiques de l'Histoire Universelle, Tome I. page 157 du Discours préliminaire.

ies lire tous avec fruit ; & c'est cette double impossibilité qui a fait concevoir le dessein d'abrégger l'étude de la Religion, étude si nécessaire, non-seulement à l'Éclésiastique, mais à tout Chrétien, de quelque sexe, de quelque état, & même de quelque communion qu'il soit, dès qu'il fait profession de captiver son entendement sous le joug d'une Religion révélée.

La forme de Dictionnaire a paru la seule convenable pour l'exécution de ce projet, comme pouvant seule remédier à l'impossibilité de composer de grandes Bibliothèques, ou de les feuilleter par des lectures vastes & immenses. Un Dictionnaire a deux usages principaux, quand il remplit son dessein : le premier, d'instruire exactement des choses qu'il renferme ; le second, d'indiquer les sources dans lesquelles il faut aller puiser pour les approfondir ; & voilà le double objet, comme le double usage de ce Dictionnaire. On y donnera non-seulement des notions exactes de toutes les choses qu'on y traitera ; mais des instructions assez amples & assez détaillées pour suffire au commun des Lecteurs, & les mettre en état de se passer d'un multitude d'Ouvrages qu'ils n'auroient pas ou les moyens de se procurer, ou le loisir de consulter. On indiquera aux autres Lecteurs les meilleurs Ouvrages qu'ils auront à choisir parmi ce grand nombre de Livres qui remplissent nos Bibliothèques, pour y puiser des connoissances plus profondes sur les objets de leurs recherches. On instruira donc suffisamment les uns, & on guidera sûrement les autres. C'est le but qu'on se propose dans ce Dictionnaire ; l'esquisse suivante mettra le Public à portée de juger de l'utilité de l'entreprise ; en lui exposant les principaux sujets qui en feront la matière, & la méthode avec laquelle on les traitera.

I. *L'Écriture Sainte.* On comprend sous ce nom l'Ancien & le Nouveau Testament. Tous les deux sont la base & le fondement de la Religion, & tous les deux offrent un grand nombre d'objets également curieux, instructifs & respectables. La Loi Naturelle, gravée par le doigt de Dieu, dans le cœur de l'homme innocent, mais trop tôt défigurée par le crime de l'homme pécheur ; cette Loi qui,

après avoir perdu sa première empreinte & ses traits si brillans, ne laisse pas de se perpétuer dans Adam coupable, & dans ses criminels enfans. Une Race pécheresse sur les traces de son premier père, dont les crimes multipliés & portés à leur comble, forcent enfin le Créateur à détruire son propre ouvrage, en noyant le monde entier dans un déluge universel, à l'exception d'un seul homme & de sa famille. L'origine de l'idolâtrie, que le souvenir encore récent d'un fléau si terrible, ne peut empêcher d'inonder la terre. Celle de la Loi écrite, que Dieu donne aux Juifs pour réparer les breches que la Loi de nature avoit souffertes par le peché. L'Histoire de ce Peuple si privilégié & si cheri du Ciel, qui fait fleurir la vraie Religion dans un coin du monde, au milieu des ténèbres de l'infidélité. Celle de son culte, de ses loix cérémoniales, & de ses usages. La vie des anciens Patriarches, des Prophètes & des saints Personnages de l'Ancien Testament. L'arrivée du Messie promis par les Oracles de l'Eternel, qui vient perfectionner la Loi ancienne, en apportant aux hommes la Loi de grace, dont celle-la n'étoit que la figure. La vie de ce divin Rédempteur, qui scelle de son Sang la vérité de sa doctrine, & qui la fait triompher de l'incrédulité par sa Résurrection glorieuse. Celle de ses Apôtres, qui la prêchent ensuite par tout l'Univers, aux dépens de leurs travaux & de leur vie. L'authenticité des Livres saints, & celle des Versions autorisées. Les grands motifs de crédibilité, les Prophéties, les Miracles, les progrès de l'Evangile qui ne se répand parmi les Nations, que par le plus grand de tous les prodiges. Enfin la Géographie & la Chronologie sacrées. Tels sont les sujets importans qui font la matière de cette Partie.

I I. *L'Histoire Ecclésiastique*, qui la suit, n'est ni moins fertile ni moins propre à instruire & à édifier. On y voit l'Eglise de Jesus-Christ fondée sur les débris de l'Empire du Démon, malgré l'horreur des persécutions & la cruauté des Tyrans; la division du Schisme; le Fanatisme & l'impiété des Hérésies; l'origine & le progrès de sa discipline; ceux de ses rites & de ses cérémonies; l'Histoire des Papes, successeurs de St. Pierre, qui en sont les Chefs

visibles

visibles ; celle des Patriarches , des Archevêques & des Evêques , successeurs des Apôtres , que Dieu a établis pour l'instruire & la gouverner , & dont on donnera la succession dans leurs différens Sièges ; des Pères & des Saints Docteurs , qui en différens tems l'ont éclairée par leurs Ecrits , dont on donnera le Catalogue & les meilleures éditions , avec une idée nette de ce qu'elles contiennent , & le jugement qu'on en doit porter ; des Conciles , tant généraux que particuliers , qui ont constaté sa doctrine par leurs décisions & par leur zèle à réprimer l'erreur ; des Ecrivains Ecclésiastiques , témoins de la vérité de ses dogmes , qu'ils ont défendus & confirmés par leurs Ouvrages , & dont on donnera aussi le Catalogue & les meilleures éditions ; celle des Saints qui l'ont glorifiée par leurs vertus ; des Ordres Monastiques , tant anciens que modernes , qui , dans la différence de leurs regles & de leurs instituts , ont dans tous les tems travaillé de concert à l'édifier par leur vie pénitente , détachée & laborieuse ; des Ordres Militaires , qui en certains siècles ont signalé leur zèle & leur attachement pour elle , soit dans les Croisades , ou dans les autres guerres de Religion , & dont quelques-uns sont encore aujourd'hui le boulevard de la Chrétienté , & la terreur des Infidèles ; celle enfin des Missions entreprises de nos jours , avec tant de ferveur pour la propagation de l'Evangile , & qui , ayant planté la Foi au milieu de la barbarie & de l'infidélité , donnent tous les jours à l'Eglise de nouveaux enfans jusqu'aux extrémités du monde. La Chronologie & la Géographie Ecclésiastiques trouveront ainsi leur place dans cet article.

I I I. *La Théologie.* Elle est l'œil de l'Eglise , & le bouclier de la Foi. Elle sert de flambeau au Fidèle pour le guider dans les routes du salut , & lui fournit des armes pour combattre les Sectateurs de l'Hétérodoxie. La Théologie , c'est-à-dire , la Science qui donne la connoissance de Dieu & des choses divines , a deux objets principaux , le Dogme qui fixe la croyance , & les Loix qui reglent les mœurs & dirigent les actions , d'où vient qu'on la divise en Théologie Dogmatique & Morale. La Théologie Dogmatique renferme toutes les vérités & tous

les mystères de la Religion, tels que la Trinité des Personnes Divines dans un Dieu essentiellement Un, la Divinité du Verbe, & celle du Saint Esprit, le péché Originel, l'Incarnation, la nécessité & la gratuité de la Grace, les Sacremens, les Caractères de la vraie Eglise, sa Visibilité, son Unité, sa Sainteté, son Infaillibilité, &c. Ces vérités & toutes les autres qui appartiennent à la Théologie Dogmatique, seront placées chacune à son rang dans cet Ouvrage, & elles y seront établies par l'autorité de l'Ecriture, des Pères, des Conciles, par le témoignage des Ecrivains Ecclésiastiques, & par la croyance ferme & invariable des Fidèles, prouvée par l'Histoire même du Dogme, & par celle des Hérésies, qui ont donné lieu en différens tems aux décisions de l'Eglise. A l'égard des Questions purement scholastiques, que l'Eglise laisse à la liberté des Ecoles, on se contentera de les expliquer clairement, & de rapporter fidèlement & sans partialité les raisons sur lesquelles sont fondés les Théologiens qui les soutiennent de part & d'autre. On changera de méthode pour la Théologie Morale, en prenant son parti, & en décidant nettement les Cas de conscience d'après les vrais principes & selon les saines maximes de l'Evangile, qu'on aura soin de puiser dans les Livres Saints, les Canons des Conciles, les Ecrits des Pères, les Décrets des Papes & des Congrégations des Cardinaux, les Assemblées du Clergé de France, les Loix & les Usages de l'Eglise Gallicane, les Conférences Ecclésiastiques, qui se sont tenuës dans les différens Diocèses de cette même Eglise, & enfin les meilleurs Casuistes.

I V. La Liturgie Sacrée. Elle est un des appuis de la Théologie ; souvent elle lui sert à constater le dogme ou l'ancienneté de nos Cérémonies. La connoissance en est donc curieuse, intéressante, utile, nécessaire même ; & en comparant les différens Rits, Latin, Grec, Maronite, Copte, Mozarabe, on voit par la comparaison, jusques dans leurs différences, une conformité entière dans la doctrine. C'est ce qu'il sera facile de remarquer par la lecture de cet Ouvrage.

V. Le Droit Canon. Cette Science est encore une des plus étendues ; elle renferme tout le détail de

la Jurisprudence Canonique, la Jurisdiction volontaire & contentieuse, les Matières Bénéficiales; c'est elle qui fixe les justes bornes des deux Puissances : l'Ecclésiastique & la Temporelle, qui établit les droits du St. Siège, des Evêques, des Chapitres &c. sans déroger à ceux des Rois, ni aux Libertés de l'Eglise; qui règle & qui décide les contestations au sujet des Nominations, Collations, Permutations, Résignations, Préventions en Cour de Rome, & autres Matières qui concernent les Bénéfices. C'est en un mot une Science de pratique journalière, qui, dans un Dictionnaire Ecclésiastique, forme un objet des plus essentiels. On le traitera dans celui-ci, avec tout le soin que mérite un article si important & dans la discussion de chaque point particulier, on ne perdra jamais de vûe les Ordonnances de nos Rois, la Jurisprudence des Parlemens de France, les Libertés de l'Eglise Gallicane, & les Décisions de nos plus habiles Canonistes.

VI. *La Prédication.* Elle consiste dans les Sermons tant sur la Morale que sur les Mystères, les Panégyriques des Saints, les Prônes, les Homélies, les Conférences familières. La Prédication n'a qu'une même origine avec la Religion, & elle ne subsistera pas moins que la Religion elle-même, pour la maintenir jusqu'à la fin dans sa pureté contre les vices & les erreurs de l'esprit & du cœur humain. C'est par la vertu toujours subsistante de la Prédication que les ignorans sont instruits, les foibles affermis & fortifiés, les lâches excités & soutenus, les timides enhardis & animés, les rebelles subjugués, les audacieux étonnés & effrayés, les impies confondus, les pecheurs convertis, les Justes perfectionnés & de plus en plus sanctifiés, tous les hommes enfin qui ne résistent pas volontairement à ses lumières & à ses feux, amenés ou attachés à la foi & à la vertu. Rien n'est donc plus nécessaire au Christianisme que l'exercice de la Prédication, & si ceux qui sont appelés par leur état à cette fonction auguste, étoient tous pourvus des talens & des moyens qu'elle exige, les règles & les modèles seroient superflus. Mais les uns partagés par des soins indispensables, manquent de tems, les autres de santé, plusieurs de Livres : tous ont besoin qu'on seconde leur

leur zèle par des secours capables de suppléer à ceux qui ne font pas à leur portée. C'est ce qu'on se propose d'exécuter dans ce Dictionnaire d'une manière commode & utile : on y trouvera , sur les sujets ordinaires de la Chaire, un grand nombre de Discours abrégés , qui tiendront un juste milieu entre des Analyses trop sèches , & des Sermons trop diffus , & qui seront tirés des plus célèbres Orateurs modernes. Avec ces secours le Pasteur & le Prédicateur Evangeliques seront en état de former sans peine leurs Discours, suivant la capacité & les besoins de leur auditoire.

Nous ne nous arrêterons pas ici à exagérer les peines que nous a coûté l'exécution d'une entreprise aussi importante & aussi vaste , qui , au premier coup d'œil , nous paroïssoit , comme à beaucoup d'autres , ou impossible ou au moins très-difficile. Nous dirons seulement qu'à l'aide de la méthode claire , nette & précise , que nous nous sommes efforcés d'observer dans tout l'Ouvrage , il sera renfermé en cinq Volumes *in-folio* du format du Dictionnaire de Trévoux , dont les deux premiers paroîtront au commencement de l'année 1760 , les trois derniers au commencement de l'année suivante. Heureux ! si nos foibles efforts peuvent avoir l'utilité du Public pour récompense , comme ils l'ont eu pour fin & pour objet dans un Ouvrage que nous avons entrepris , & où nous avons tâché de réunir , en sa faveur , le clair , le précis , le curieux , l'instructif , le solide , l'agréable & l'utile.

On n'en auroit point une juste idée , si l'on se figuroit qu'il ne présentera que quelques notions légères & superficielles des objets si divers & si multipliés qu'il embrasse. Nous osons assurer que tous ceux qui sont de quelque importance , y auront une juste étendue. Les matières Théologiques en particulier , soit dogmatiques , soit morales , formeront autant de Traités de Théologie , qui seront précédés de Sommaires & distribués en articles ou paragraphes qui ne laisseront à désirer aucune des questions un peu considérables que l'on traite dans les Cours Théologiques ordinaires : on y trouvera même quelquefois des questions que l'on chercheroit en vain dans quelques-uns de ces Traités particuliers ,

ticuliers, quelque diffus qu'ils puissent être.

Pour les Auteurs Ecclésiastiques, on donnera leur histoire, le Catalogue, souvent même le précis de leurs Ouvrages, avec les meilleures éditions qui en ont été faites, & le jugement des Savans sur ces Ouvrages; & quoique notre premier dessein ait été de ne parler que des Auteurs morts, nous y ajouterons les Auteurs vivans, au moins de la France, dont nous aurons connoissance, avec cette différence cependant, que pour ces derniers nous nous contenterons de les nommer avec leurs Ouvrages.

La succession chronologique des Evêques suivra immédiatement la description géographique de leurs Villes Episcopales, & la succession chronologique fera suivie elle-même de tous les Conciles, tant généraux que particuliers, qui auront été célébrés dans ces mêmes Villes. On conduira la succession des Evêques de France jusqu'aux Prélats qui en remplissent aujourd'hui les Sièges Episcopaux, & on rapportera fidèlement tous les Canons des Conciles, pour peu qu'ils soient importans, tels qu'on les trouve dans les grandes collections. Enforte que, quand on en omettra quelques-uns, ce sera, ou parce qu'ils ne seront d'aucune importance ni utilité, ou qu'ils auront déjà été souvent répétés dans d'autres Conciles, ce qui n'est point rare en matière de discipline, ou enfin qu'on n'aura pas les collections particulières qui les renferment. Et c'est ainsi que cet Ouvrage justifiera, comme on l'espère, son titre de *Dictionnaire Univer/el des Sciences Ecclésiastiques.*

Voici un petit Ouvrage imprimé à Nancy, dont le Public retirera aussi de l'utilité. La partie typographique en est exécutée avec soin & en bon papier. Il a pour titre : *Instructions Dogmatiques & pratiques pour toutes sortes d'états & conditions, sur-tout pour les premiers Communians &c. par Messire Sebastien Aubri, Prêtre, Curé d'Ancefont, & des grand & petit*

*petit Monhairon, Diocèse de Verdun, 1. Volume
in 12°. de 250 pages.*

C'est le fruit des lectures continuelles & de la longue expérience de son Auteur. Laborieux & assidu à acquérir toutes les connoissances nécessaires à son état pour en remplir exactement les devoirs, il a rassemblé & réduit en peu ce qui ne se trouve qu'avec peine dans une infinité de Volumes. En n'omettant rien d'essentiel, il a évité une proximité rebutante pour les personnes auxquelles son Ouvrage est destiné. Il a été sur-tout attentif à mettre les demandes & les réponses à portée d'être comprises & retenues facilement. On trouvera malgré la concision du Livre, un grand nombre d'instructions & de décisions qui manquent dans les Catéchismes ordinaires où les gens de la Campagne, portion la plus nombreuse d'un Diocèse & la plus précieuse, y paroît la plus négligée.

Les Curés & les Vicaires, souvent surchargés de travail, pourront s'éviter des recherches qui consomment un tems considérable & exigent une Bibliothèque que qu'ils ne peuvent pas toujours se procurer. D'ailleurs des réflexions toutes faites, jointes à celles que l'on tire de son propre fond, doivent produire un plus grand éclaircissement des matières, même de celles que l'on possède le mieux.

Pour ce qui est des Maîtres & Maitresses d'Ecoles, on peut dire que cet Ouvrage leur est presque indispensablement nécessaire. Souvent obligés d'expliquer & d'éclaircir des points délicats, ils ne courent plus risque de donner d'eux-mêmes des interprétations louches, & quelquefois peu conformes à la Doctrine de l'Eglise, dont il est si dangereux de s'écarter de la part de ceux qui sont préposés pour enseigner.

Les mêmes avantages se rencontrent encore en faveur des pères & mères dont un des principaux devoirs est l'instruction de leurs enfans & de leurs domestiques. En satisfaisant à cette obligation ils entretiendront aussi dans leurs mémoires & dans leurs cœurs les principes de la Religion qu'il est si essentiel de ne pas perdre de vûe un instant dans tous les âges & dans tous les états de la vie.

Les Approbations de personnes constituées dans les premières dignités de l'Eglise, de Docteurs, de Théologiens doctes, font espérer que le Livre que l'on donne au Public sera reçu favorablement, & procurera les bons effets que l'Auteur a eu pour but plutôt qu'une vaine gloire.

Ce Livre est imprimé & se vend chez le Sieur Haener, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres, sur la Place, Ville-neuve, au Nom de Jesus à Nancy.

Il se trouve aussi à Verdun chez le Sr. Lallemand, Marchand Libraire, grande rue.

La Capitale des Pays-Bas Autrichiens, Bruxelles cette Ville où le goût pour les Sciences & les Beaux-Arts porté à un haut degré depuis long-tems, devient florissante de plus en plus en ce genre. Outre divers Ouvrages de mise qui en sortent, des Compagnies de Littérateurs & de Savans du premier ordre qui s'y établissent sous la protection du Gouvernement, nous en donnent de périodiques, & ceux-ci trouvent avec raison l'accueil le plus favorable du Public connoisseur. Tels sont, entre-autres, un *Mercuré Historique & Politique des Pays-Bas*, dont le premier est daté du mois de Septembre; & un *Journal de Commerce*, tous les deux dédiés à Son Altesse Royale Mgr. le Prince Charles-Alexandre Duc de Lorraine & de Bar, Gouverneur & Capitaine Général des Pays-Bas pour Sa Majesté Impériale-Royale & Apostolique. Pour faire connoître ces Ouvrages, nous donnerons ici le Discours préliminaire de l'un, & l'Avertissement de l'autre.

Le

Le Mercure Historique & Politique de Hollande subsiste depuis près de 80 ans. Le laborieux Rouffet lui a donné sa plus grande réputation. Rouffet joignoit à de bonnes correspondances une pénétration d'autant plus audacieuse, qu'elle étoit fondée sur une vaste connoissance des différens intérêts des Princes & Etats. Je ne prétends point aller sur les brisées de son successeur. Les sujets dans lesquels il s'est renfermé, sont la plus petite partie de ceux que mon plan embrasse; & l'étendue qu'il peut leur donner, lui assure à cet égard une préférence constante de la part de ceux pour qui il écrit. Les deux Mercures ne se croisent point : ils ne doivent point s'exclure. Le *Mercure des Pays-Bas* a moins encore de ressemblance avec le Mercure de France.

Le plan du *Mercure des Pays-Bas* n'est dérobé à aucun Ecrivain périodique. Je suis le premier à qui l'idée soit venue de rapprocher, & de présenter sous un seul point de vûe, tous les divers départemens du Gouvernement & de la Société, & de donner l'Histoire de nos jours sur une méthode qui joigne la précision & la simplicité du stile historique au choix & à l'ordre des matières. Depuis long-tems je méditois cette entreprise. L'art avec lequel Mr. Fleury, dans sa grande Histoire, lie sans confusion les affaires Politiques & Militaires aux affaires Ecclésiastiques, me fit regarder ce volumineux Ouvrage comme un modèle; & en me le rendant familier, je me convainquis que c'étoit un modèle qu'on pouvoit étendre & perfectionner. Mais il y a une grande différence entre un cahos de faits anciens qu'on peut débrouïller à loisir dans les Livres, & un amas de faits récents qu'il faut, pour ainsi dire, publier tout chauds, & sur lesquels on est obligé de brusquer le jugement. On est certain de réussir dans le premier à force d'étude & de recherches. Pour le second, il est besoin d'un discernement sûr & d'une hardiesse que la pratique seule & l'habitude de ce travail peuvent donner. Jusqu'à ce que j'aye acquis ces titres à la confiance du Public, j'ai droit à son indulgence, & je compte sur elle. Je recevrai avec reconnaissance & docilité des avis que les amateurs voudront bien me donner. Je débute dans des circonstances peu favorables. L'intérêt & la curiosité

curiosité fixent l'Europe entière sur les opérations de la guerre & de la Politique. Des maux présents la rendent presque indifférente sur les arts de la paix qui se montrent à elle dans le lointain. Dans la défiance où les Etats sont les uns des autres pendant la guerre, les relations les plus innocentes sont suspectes, & elles sont dispendieuses parce qu'elles ne sont pas sans péril. Pour peu qu'on fasse attention à ces desavantages, on n'admettra à quelques mois d'épreuve avant que de me juger en rigueur.

Je tâche, dans les deux premiers Cahiers, de rassembler toutes les notions préliminaires des sujets assignés aux cinq premiers Chapitres. C'est un sommaire de l'Histoire de ces trois dernières années, une idée générale de la crise dont l'Europe est affligée. Comment marquer avec justesse la progression des Arts, si on ne fixe pas le point d'où l'on part pour la suivre ? La Politique, le Militaire, le Commerce & les Finances des Etats ont dans ces trois dernières années la raison de leurs opérations présentes & futures: L'Histoire de la Justice distributive demande pour introduction un état de ses principaux Tribunaux. Les deux premiers *Mercures* ne seront que des discours Historiques sur la marche des différens Départemens du Gouvernement & de la Société vers leur manière d'exister actuelle.

On ose se promettre pour cet Ouvrage périodique une durée égale à celle des plus heureux de ce genre ; & il est considéré, comme un édifice qui ne parvient point à une grande élévation, s'il n'a de bons fondemens.

Voici l'Avertissement pour le *Journal du Commerce.*

On est convenu depuis long-tems que la multiplicité instructive & amusante des Journaux Littéraires est nécessaire pour entretenir le goût des Sciences & la culture de l'esprit. Un Journal de Commerce, qui embrasse un détail d'objets qui n'entrent point dans le plan des autres Journaux, peut offrir une instruction, peut-être moins agréable, mais d'une utilité aussi sensible.

Le Commerce est le premier objet que la nature

a offert à l'industrie humaine, le plus nécessaire à l'existence de toute société; il intéresse toutes les classes des citoyens. Traité comme une science, regardé même aujourd'hui comme une science d'Etat, le Commerce présente par ses progrès actuels chez toutes les Nations de l'Europe, par l'extrême division de ses branches, & par les découvertes qui ajoutent tous les jours de nouvelles forces à son activité, & de nouveaux intérêts à son étendue, une matière également riche & variée, & de quoi rendre également un Ouvrage périodique.

L'esprit de Commerce s'est enfin répandu chez toutes les Nations; son intérêt, autrefois ignoré des Ministres, est à présent le principal objet de la plupart des négociations. Une connoissance approfondie du Commerce n'est pas le partage d'un Souverain, le détail & l'exécution sont le devoir d'un Ministre; mais tous les Souverains savent aujourd'hui qu'une Nation ne peut être riche, puissante & heureuse sans le Commerce. Cet intérêt important, plus généralement connu depuis quelque-tems en France, y a produit d'excellens Ouvrages, tant sur le Commerce en général, que sur différentes branches des plus précieuses à la société. Ces Ouvrages, l'établissement fait depuis peu d'une Société en Bretagne, dont l'objet est l'étude de l'Agriculture, du Commerce & des Arts, l'exemple de l'Académie d'Amiens, qui choisit parmi des questions de Commerce, les sujets qu'elle propose pour la distribution de ses Prix, exemple suivi par plusieurs autres Académies, le génie observateur, le génie des expériences aujourd'hui si heureusement cultivé, l'émulation enfin qui règne en France sur cette matière, animée par l'esprit de Patriotisme & par la protection du Ministère, promettent de nouvelles richesses à la science du Commerce.

Quel fond de richesses cette Science ne doit-elle pas attendre encore des principales Villes d'Allemagne, habitées par un grand nombre d'illustres Savans, qui s'appliquent de préférence aux Sciences les plus utiles à la Société, de l'Académie Impériale nouvellement établie à Augsbourg sous la protection de l'Empereur, dont l'objet est la mécanique & les productions de l'art & du génie, de celle qui

s'est

s'est encore nouvellement formée à Erfort par les soins de l'Electeur de Mayence, sous le titre d'Académie des Sciences utiles, d'une Société formée aussi depuis peu à Florence, de quarante personnes qui consacrent leurs travaux à perfectionner l'Agriculture, & sur-tout de la protection & des encouragemens que Leurs Majestés Impériales & Royales accordent aux Sciences & aux Arts ?

Le Roi George a fondé en 1751 à Gottingue, dans l'Electorat d'Hanovre, une Société de Sciences, qui donne tous les six mois un Prix pour une question œconomique.

Depuis long tems en Angleterre de simples Citoyens distribuent tous les ans un Prix aux Cultivateurs, aux Manufacturiers & aux Artistes qui se font le plus distingués. Ils veulent disputer aux Souverains la gloire d'avoir étendu, par des encouragemens, les progrès du Commerce.

C'est à Edimbourg & à Dublin que se sont formées ces premières Sociétés de savans Citoyens qui ont pris pour objet le Commerce, l'Agriculture & les Manufactures ; Sociétés dont l'Angleterre vante avec raison le succès. Le goût pour les Sciences se tourne généralement aujourd'hui du côté de celles qui sont les plus utiles à la société ; c'est-à-dire, vers les moyens de rendre les hommes plus heureux : l'Angleterre semble avoir donné le ton.

Tel est le principe de cette émulation raisonnable qui a fait éclore depuis peu une si grande quantité d'écrits sur le Commerce. On trouvera à la tête de ce Journal un Catalogue raisonné, qui présentera d'un coup d'œil tout ce qu'on peut recueillir des meilleurs Ouvrages en ce genre, qu'on doit regarder désormais comme faisant une partie essentielle de la connoissance du Droit public, & qu'il faut ajouter dans les Bibliothèques à la suite du Corps Diplomatique. Nous rendrons compte des Ouvrages nouveaux, & nous insérerons en entier dans ce Journal tous les Mémoires qui nous parviendront sur cette matière, qui ne seront pas susceptibles d'un extrait, & dont l'intérêt nous paroîtra mériter l'attention du Public.

Nous en userons de même à l'égard des Ecrits concernant les Finances des divers Etats. L'admi-

nistration des Finances est nécessairement liée avec celle du Commerce; l'augmentation des Finances dépend des progrès du Commerce, & respectivement le Commerce étend ses progrès en proportion des secours, des encouragemens & de la protection que lui donne le Ministère de la Finance.

Quoique plusieurs Ouvrages, dont nous parlerons, soient déjà connus dans les Journaux Littéraires, un Journal de Commerce ayant pour objet unique de recueillir en général tout ce qui intéresse le Commerce, & tout ce qui se trouve sur cette matière de plus utile & de plus instructif dans les Ouvrages nouveaux, nous nous croyons autorisés, par le genre même auquel nous nous sommes livrés, à donner des extraits des mêmes Ouvrages, souvent avec un peu plus de détail, à y ajouter quelquefois des observations que nous croirons utiles, à rappeler même celles des Auteurs qui auront déjà traité la même matière. Nous croyons ne devoir rien négliger de tout ce qui peut contribuer à étendre les connoissances du Commerce, à exciter l'émulation, à entretenir le goût de cette Science, qui s'est heureusement & si généralement répandu dans toute l'Europe.

C'est en suivant ce plan que nous nous proposons de nous rendre utiles, sur-tout aux Négocians, à cette classe respectable de Citoyens, sans cesse occupée d'affaires de Commerce, que nous nous flattons de voir au nombre de nos Lecteurs, & à qui le titre même de notre Journal donne le droit de nous demander compte de tout ce qui se passe dans le monde, qui peut intéresser le Commerce. L'Astronomie, lorsqu'elle s'occupe à perfectionner la navigation, lorsqu'elle enseigne aux Négocians à transporter leurs marchandises avec moins de risques; la Chymie, lorsqu'elle a pour objet la Métallurgie, c'est-à-dire, l'art de travailler les métaux & les mines; les Mécaniques, lorsqu'elles éclairent l'industrie & les Arts utiles; la Botanique, lorsqu'associée à l'agriculture, elle travaille à l'amélioration des terres, appartiennent donc à ce Journal, ainsi que la science de l'Histoire & du Droit public lorsqu'elle nous donne des leçons de Commerce, & l'Histoire des Voyages & des Colonies, qui guide
le

le Négociant dans les lieux où se fait le Commerce, & l'instruit de la manière dont il se fait dans les diverses contrées & chez les différentes Nations du monde connu.

Nous rendrons compte aussi des établissemens de nouvelles Manufactures, & généralement de tous les nouveaux établissemens de Commerce & de leurs progrès, ainsi que des secrets, des machines nouvellement découvertes, des inventions propres à perfectionner, à abrégéer ou à faciliter le travail, à multiplier les ouvrages & à grossir le produit de la balance du Commerce : nous annoncerons avec empressement au Public les succès des veilles & du zèle des Citoyens qui se livrent à un genre de travail si pénible & si utile à la Société.

Nous ne bornons pas là nos engagemens; le détail du Commerce a des droits dans un Ouvrage périodique fait pour présenter au Public, sur-tout à la classe des Négocians, tout ce qui peut l'intéresser en cette matière.

Nous publierons donc encore les inventions des modes nouvelles & des étoffes d'un genre inconnu jusqu'alors, qui font oublier les autres; car ces matières sont sujettes à de fréquens changemens, & il en est de même de presque tous les ouvrages de l'art.

Nous instruirons aussi le Public des changemens qui surviennent dans les Maisons de commerce, de leur nouvelle *raison*, ou société, de la *raison* des Maisons nouvellement établies, en suivant exactement les avis que les Négocians désireront de rendre publics, pourvu cependant qu'ils n'exigent rien qui puisse blesser les intérêts d'un autre Négociant, ni ceux d'aucune place de Commerce.

Nous publierons de même les avis qui nous seront remis par des Négocians qui font des envois à l'étranger sur les assortimens de leurs magasins & sur les prix. Les Consommateurs & les Détailliers doivent désirer des instructions qui peuvent leur procurer des prix plus avantageux, de meilleurs qualités, leur épargner même les frais de commission & les risques de l'infidélité, de l'ignorance ou du mauvais goût d'un Commissionnaire, en s'adressant directement à des Vendeurs connus; ce qui est facile

à pratiquer en leur indiquant la sûreté du paiement.

L'empire que Paris s'est acquis sur le goût des autres Nations, pour les modes, pour les bijoux, pour les ouvrages de goût, de parure & de luxe, rend les avis de ce genre également intéressans pour les étrangers & pour cette Capitale, qui conservera long-tems, & qui peut même étendre encore cet empire, qui est le fruit de l'industrie & du génie, & non d'urpation, comme le prétendent quelques Auteurs Anglois.

Le même intérêt des Négocians & des Consommateurs exige aussi que nous insérions dans ce Journal les prix courans des marchandises à Amsterdam; ainsi que la liste des marchandises arrivées par les Vaisseaux des différentes Compagnies des Indes établies en Europe, & la liste des prix courans, après les ventes faites par ces Compagnies.

On sait que les Négocians établis dans les lieux où doivent se faire les ventes, ont soin d'envoyer par la Poste les listes des cargaisons à leurs Correspondans pour se procurer des commissions. Mais combien de Marchands à qui ces listes ne sont point envoyées, donneroient des commissions pour leur consommation, & augmenteroient la concurrence à ces ventes s'ils étoient instruits? Combien de gens encore sont bien-aîsés de comparer les consommations d'une année avec celles d'une autre, ainsi que de l'étendue des retours de l'Inde, & du Commerce respectif des différentes Compagnies? Matière à spéculation. C'est d'ailleurs un objet intéressant pour l'Histoire du Commerce, & pour les personnes qui veulent étendre leurs connoissances sur le détail.

Ce Journal paroîtra tous les mois, à commencer du premier Janvier 1759, ce qui fera 12 Volumes par année, qui coûteront, par Souscriptions, 15 livres de France ou deux gros écus & demi, lesquels devront se payer d'avance, ou, tout au moins les six premiers mois. Ceux qui ne souscriront point payeront deux escalins & demi par Volume, ou trente deux sols argent de France.

La souscription sera ouverte toute l'année, & il sera
libre

des Princes &c. Décembre. 1759. 431

Abre de la commencer quand on le jugera à propos.

Les Lettres & autres pequets, relatifs à ce Journal, qui seront envoyés des Pays étrangers, doi. ent être adresses à J. Vanden Berghen, Libraire & Directeur de la Correspondance générale, à Bruxelles.

Un autre Journal, qui est un Journal Littéraire d'une Société de Gens de Lettres déjà bien connu, doit s'imprimer dans la même Ville de *Bruxelles*, toujours sous la protection du Gouvernement. On aura sujet d'en dire quelque chose une autre fois.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, & HOLLANDE, depuis le mois dernier.

A N G L E T E R R E. Dans de longues Lettres à Mr. Pitt, écrites de l'*Amérique* & publiées par ordre du Gouvernement, on voit un détail circonstancié de toutes les opérations militaires des Généraux Wolff, Monckton, Towshend & de l'Amiral Saunders, qui ont précédé la reddition de *Quebec*, Capitale du *Canada*, dont nous avons annoncé la prise dans les derniers feüillets de notre Journal du mois passé. Mais c'est un détail peu intéressant. Il n'y a que la Bataille qui a précipité la reddition, qui soit un peu de remarque. On y avoüe la perte des Anglois très-grande avec celle de leur Commandant en chef Mr. Wolff, qu'on regrette beaucoup, & l'on ne dissimule pas de dire que si le Marquis de Montcalm, Général

des François & Officier d'un mérite distingué, lui avoit survécu, les choses auroient eu infailliblement une décision plus desavantageuse encore pour les armes Britanniques. Quoique la prise de *Quebec* coute infiniment, il semble qu'elle n'excite des regrets en Angleterre que sur le Général Wolff, pour les talens qu'il avoit déjà acquis dans l'art militaire à l'âge de 33 ans qu'il fut la victime du combat dans lequel il s'étoit engagé. Il y a eu pour cette conquête des réjouissances, des feux de joye à *Londres* & dans les autres Villes des trois Royaumes, avec des décharges du canon, de même que dans les Ports, & à l'Armée du Prince Ferdinand de Brunswick. Les Adresses de félicitation au Roi de toutes les Villes considérables ont suivi l'annonce de la nouvelle conquête. Celle de la Ville de *Londres* fut présentée le 20. Octobre à Sa Majesté par ses Députés qui s'étoient rendus ce jour-là à *Kensington* en 56 Carrosses. En voici la traduction.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous les fidèles sujets de Votre Majesté, le Lord Maire, les Echevins & les Membres du Corps de la Bourgeoisie de la Ville de *Londres*, assemblés en commun Conseil, supplions Votre Majesté d'agréer les très-humbles félicitations que nous avons l'honneur de lui faire avec le plus vif empressement sur la suite rapide & non-interrompue de victoires & de succès, qui, sous la bénédiction Divine, ont accompagné les armes de Votre Majesté par mer & par terre pendant le cours de cette année distinguée & à jamais mémorable.

La reddition du Fort du *Quesne* sur l'*Ohio*, celle de l'Isle de *Gorée* en *Afrique*, de la *Guadaloupe* & de ses dépendances aux *Indes-Occidentales*; la défaite de toute l'Armée Française par une poignée d'Infanterie

fanterie dans les plaines de *Minden* ; la prise de *Niagara*, de *Tioonderago* & de la *Pointe de la Convois* ; la victoire navale près du *Cap Lagos* ; les succès temporels sur la Nation Française aux *Indes-Orientales*, & par-dessus tout cela la conquête de *Quebec*, Capitale de l'empire des Français dans l'*Amérique-Septentrionale*, d'une manière si glorieuse aux armes de Votre Majesté, malgré tous les avantages de situation & de supériorité de forces, sont autant d'événemens qui rendront à jamais l'heureux règne de Votre Maj. l'époque favorite dans l'Histoire de la Grande-Bretagne.

Mais tandis qu'avec étonnement & reconnoissance nous réfléchissons sur cette dernière & la plus importante des conquêtes, permettez-nous, SIRE, de vous témoigner le grand regret que nous ressentons de la perte infinie, quoique presque unique, de ce brave Général, dont les talens ont formé, dont le courage a entrepris, & dont la conduite a heureusement effectué la glorieuse entreprise qui lui a coûté la vie, laissant aux tems futurs un exemple héroïque de discipline, de valeur & de science militaire.

De pareilles mesures, si invariablement poursuivies pour l'avantage de la Nation, des acquisitions qui ont tant de rapport à la Puissance & au Commerce de la Grande-Bretagne ; sont des preuves les plus signalées de l'affection paternelle de Votre Majesté, & de son attention pour le vrai intérêt de ses Royaumes. Elles font honneur tant à ceux qu'il vous a plu, SIRE, d'admettre en votre Conseil, qu'à d'autres auxquels vous avez confié la conduite de vos Flottes & de vos Armées.

Ces objets engageront toujours un peuple libre & reconnoissant à disposer de leurs vies & de leurs biens pour la défense de la personne sacrée de Votre Majesté & de la Maison Royale contre les desseins de tous vos ennemis. D'ailleurs nous espérons que le Tout-Puissant daignera benir d'une continuation de succès les intentions salutaires de Votre Majesté, & de nous procurer avec le tems une paix sûre & honorable.

Le Roi répondit à l'Adresse en ces termes.

Je reçois avec une satisfaction particulière cette humble & fidèle Adresse, comme un nouveau témoignage de votre affection pour ma personne, & de votre zèle marqué pour l'honneur de mon Gouvernement dans cette guerre juste & nécessaire. Nos succès font, après la bénédiction de Dieu, le fruit naturel & heureux de l'union qui subsiste parmi mes Peuples, ainsi que de l'habileté & de la valeur de mes Elites & de mes Armées. Au reste, j'ai une entière confiance en cet esprit vraiment national; & la Ville de Londres peut compter que j'aurai toujours à cœur les droits, le Commerce, les Colonies & la Navigation de mes fidèles Sujets.

Tous les avis du *Canada* ne méritent qu'à 3400 hommes l'Armée Française battue, tandis que l'Angloise la passoit du double. Cependant l'on eut foit à faire avec elle. Formée en bon ordre, elle attaqua avec beaucoup de vivacité la gauche du Général Wolff, qui retint le feu & fit tirer son premier coup à la distance de 25 pas. Alors on fit un si grand feu que l'ennemi ne put le soutenir. Ce fut en ce moment que le Général Wolff fut tué, s'avançant la bayonnette au bout du fusil à la tête des Grenadiers de Louisbourg & du Régiment de Bragg. Dans le même tems le Général Monkton fut mis hors de combat par une blessure à la tête. Le Marquis de Montcalm, Commandant des François dont toutes les dispositions étoient merveilleses, reçut aussi le coup de mort dans ce choc. Ses troupes n'en revinrent pas moins une seconde fois à la charge. Mais elles durent plier par leur infériorité. Ensuite mises en desordre on les poussa partie dans la Ville & partie dans les ouvrages de leur pont sur la rivière de *St. Charles*. La reddition de

Quebec

des Princes &c. Décemb. 1759. 435

Quebec a suivi cet échec porté aux François dans le *Canada*. Leur nombre y étoit cependant encore assez nombreux dans la campagne lors de cette reddition. De là on doit s'attendre à quelque autre événement, n'étant pas vraisemblable que les troupes du Roi victorieuses s'en tiennent à si beau chemin sans pousser leur pointe. Car tout n'est pas encore perdu pour les François dans ce Continent de l'*Amérique*, on n'a battu qu'une partie de leurs forces, & la Ville de *Quebec* qui a passé au pouvoir du Roi étoit presque toute ruinée; ce qui fait présumer qu'elle demeurera à ceux qui resteront maîtres de la campagne. En attendant le Commandement en est donné à Mr. Murray, Brigadier Général, & au Lord Colvill celui des Vaisseaux de guerre qui doivent hyverner dans l'*Amérique-Septentrionale*. Les autres reviendront dans les Ports d'Angleterre après avoir mis à terre en France la Garnison de *Quebec*, & les prisonniers faits pendant la campagne, qu'on croit dès-à-présent terminée, ou du moins qu'on se flatte de terminer par la réduction du reste des Forts que les François tiennent encore dans le Continent.

Présentement le Ministère se partage entre le Roi d'Espagne & le Roi de Prusse. Les conférences du Marquis d'Abreu, Ministre de la Cour de *Madrid* avec Mr. Pitt tombent sur la neutralité de l'Espagne. On en espère la durée par des dépêches arrivées du Comte de Bristol, Ministre du Roi à *Madrid*. Mais on ne croit pas devoir s'en assurer absolument. Quant au Roi de Prusse, le Traité de subside avec ce Prince est renouvelé. Les Ministres des deux Puissances l'ont signé le 29. Octobre. Celui avec
le

le Landgrave de Hesse-Cassel aura une ajoute; On passera à Son Alt. Sérénissime tous les Régimens pour complets, en l'obligeant à entretenir à l'Armée des Alliés 6000 hommes de plus que par le passé. Les troupes Hannovriennes & Angloises seront aussi mises sur un pied complet & d'augmentation; car on veut que cette Armée soit au moins de 80000 hommes au Printems prochain, tems auquel on compte d'envoyer en Allemagne un renfort considerable qui sera proposé dans le Parlement, dont l'ouverture est faite.

Mais ce qui intrigue la Cour & la Nation, c'est toujours l'aparence d'une descente des François dans l'un des trois Royaumes. Il ne faut pas plus jusqu'à présent que la sortie du Port de *Dunkerque* du Sr. Thurot, Capitaine François, pour donner une attention réfléchie au Ministère, & de l'allarme à la Nation. Ce Capitaine, qui s'est rendu redoutable aux Armateurs Anglois depuis le commencement de la guerre, parvint la nuit du 17. au 18. Octobre à passer avec sa petite Escadre de six Frégates, par un coup de vent favorable qu'il saisit, à travers la nombreuse Escadre du Chef d'Escadre Boys, qui l'observoit depuis tant de tems à la hauteur de *Dunkerque*. Il a fait route vers le Nord, & on l'a vû sur les côtes d'*Ecosse*. Il n'a avec lui que 1500 hommes, mais beaucoup de petites armes. Il monte la Frégate ordinaire appelée le *Maréchal de Belleisle*. Mr. Boys, dont il a surpris la vigilance, commandoit cependant un Vaisseau de 50 canons, deux de 40 & sept autres depuis 18 jusqu'à 36. On a jugé, après le coup du Capitaine Thurot, qu'il n'en avoit sans doute pas encore assez, puisqu'on

qu'on lui en a envoyé plusieurs autres pour le renforcer. Avec des forces si nombreuses M. Boys cherche son ennemi, sans pouvoir le rencontrer : & dans cette crise, qui ne devoit cependant pas être si grande pour des *Rois de Mer*, la Cour a expédié des ordres aux Officiers des troupes, aux Gouverneurs & Commandans des Fortereffes d'*Ecosse*, aux Magistrats des Villes & des Bourgs, de se précautionner contre les entreprises hardies du Capitaine Thuror. Les signaux ont été mis sur les Côtes; & comme il y a crainte que cet habile Marin ne vienne à franchir le Nord-Est de l'*Ecosse* & aller en *Irlande* ou ailleurs, une autre Escadre au commandement du Chevalier Brett fait route à sa rencontre pour le prendre en tête, tandis que Mr. Boys tâcheroit de le prendre en queue. Voilà la besogne qu'une ombre d'Escadre peut donner dans ces jours à toute la Grande-Bretagne. Mais celle du Maréchal de Conflans dans le Port de *Brest* en fait toujours le premier mobile.

Les Amiraux Hawke & Hardi à leur retour dans leur Station le 19. Octobre, ont encore trouvé Mr. de Conflans à *Brest*. Pendant leur absence, sa Flotte a tenté deux fois de mettre en mer; mais le vent lui a été constamment contraire. C'est donc à l'observation de cette Flotte, composée de 21 Vaisseaux de guerre, que les deux Amiraux devront continuer à se borner peut-être tout l'hiver. Ils ont 31 Vaisseaux de Ligne à cet effet, outre plusieurs Galliottes & Brulots. Le trop n'y seroit pas proportionné à la petite Escadre du Sieur Thuror qui étoit gardée par le Chef d'Escadre Boys. Mais si l'on ne pouvoit pas plus, dans
ces

ces circonstances, que d'avoir l'œil en se montrant fondant sur la sortie de Mr. de Conflans dans le Port de Brest, on pourroit tenter encore, par des Bâtimens d'artifices, de mettre le feu à quelques Bâtimens plats des François, soit à Vannes, à Quiberon, à l'Orient, ou à Belleisle. Au reste les nouvelles de mer, quoique dans une saison si avancée, pourront devenir intéressantes, si effectivement les François tentent, par une sortie de leurs Ports, l'invasion dont ils menacent depuis si long-tems la Grande-Bretagne. L'appréhension d'une telle visite subsistera jusqu'au moment de cette sortie, d'autant plus que diverses petites Escadres qui avoient des Stations au loin, reviennent sur les Côtes, & entre-autres celle de l'Amiral Rodney, qui étant partie des Dunes le 23. Octobre pour reprendre une croisière vers l'embouchure de la Seine dans l'Océan, l'a quittée absolument, pour en occuper une vers les rivières d'Angleterre.

L'Amiral Broderick croise à la hauteur du Cap Sainte Marie avec son Vaisseau de Ligne & quelques Frégates. Il en détache une de tems en tems vers Cadix pour y reconnoître les six Vaisseaux & les trois Frégates de Mr. de la Cluë, qui, quoique blessé & non mis à terre par les Anglois, comme on l'a supposé, fait des dispositions pour remettre en mer.

Quant aux arrangemens pour une nouvelle campagne, on continuë à les prendre au moyen de grosses sommes qu'on trouve malgré les dettes exorbitantes de la Nation. Il y a une Sousscription faite pour un million de livres sterlings, qui doit être levé par une Lotterie, & cette Sousscription est entreprise par six riches

Négo-

des Princes &c. Décemb. 1759. 439

Négocians. Ils se font fort de la faire remplir en très court tems, de la porter même à plusieurs autres millions. Mais on craint que leur engagement ne montre à la suite plus de papier que d'argent.

Les affaires en *Aste*, suivant les papiers de *Londres*, sont favorables à la Compagnie ; & *Madras* demeure aux Anglois. On n'en parle cependant que superficiellement, & les prétendus avantages qu'on y auroit remportés n'entrent guères dans les Adresses de félicitation des diverses Villes des trois Royaumes, ni dans une Proclamation du Roi pour y célébrer le 29. de Novembre un jour d'actions de grâces à Dieu. Le préambule de cette Proclamation porte ce qui suit. *Nous reconnoissons avec dévotion & reconnoissance la grande bonté & la miséricorde du Tout-Puissant, qui nous a accordé sa protection & son secours dans cette guerre, également juste & nécessaire, dans laquelle nous sommes engagés pour procurer la sûreté de nos Royaumes, & pour déconcerter l'ambition sans bornes de la France : c'est ce Dieu plein de bonté & de miséricorde qui a donné tant de succès éclatans à nos armes par mer & par terre. Nous lui devons particulièrement la défaite de l'Armée Françoisise au Canada & la prise de Quebec, ainsi que la fertilité peu commune de nos campagnes cette année. A ces causes, considérant que des faveurs si grandes & si publiques demandent une reconnoissance de même nature, Nous ordonnons &c.*

La grande Cour de l'Amirauté avoit jetté de la crainte sur les Corsaires de la Nation, dont les brigandages ont fait crier les Hollandois & autres Négocians : mais ils se retrouvent en quelque

quelque liberté de les exercer de nouveau ; cette Cour ayant ajourné ses séances jusqu'au mois de Mars de l'année prochaine , après avoir donné un seul exemple de quelque sévérité, en condamnant à mort trois de ces écumeurs de mer atteints & convaincus de nombre de vols & d'excès. Neuf autres accusés de pareils excès ont été renvoyés absous faute de preuves suffisantes.

H O L L A N D E.

Sur la fin d'Octobre & le commencement de Novembre les délibérations des Etats de Hollande & de Westfrise ont roulé sur des affaires importantes. Celles qui regardent la Cour de Londres & la République y ont tenu le premier bout. On espère enfin d'en voir bientôt le terme désiré , puisque depuis le retour de Mr. Vanderpool en Angleterre, les dépêches de ce Député & des deux autres de l'Etat, sont plus satisfaisantes qu'elles ne l'ont encore été, & qu'il s'est fait quelques restitutions de Navires pris, mais sans restitution d'aucuns dommages. Les points d'œconomie proposés dans la dernière assemblée, ont fait dans celle-ci un second objet pour les délibérations. Un troisième est une difficulté survenue entre la Province de Hollande & celle de Groningue, pour des payemens à faire à des Cours étrangères, & qui doit être ajustée à l'amiable. Des Passports que le Comte d'Affry, Ambassadeur de France, a demandés pour divers attirails de guerre, appartenans au Roi Très-Chrétien, a fait aussi un sujet de sérieuse conférence. Ce Ministre a fait sa demande le 19. Octobre aux
Etats

des Princes &c. Décembre. 1759. 441
Etats-Généraux par un Mémoire dont voici le
contenu.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

Il se trouve actuellement à Amsterdam de l'artillerie de fer, & des boulets de différens calibres, qui appartiennent au Roi mon Maître. Sur le compte que j'ai rendu à Sa Majesté des difficultés que la sortie des munitions essuyoit, elle m'a ordonné de représenter à Vos Hautes Puissances, combien ces difficultés seroient contraires à la neutralité que V. H. P. ont embrassée.

Vos Hautes Puissances voudront bien se rappeler que pendant tout le cours de cette guerre, le Roi mon Maître n'a exigé de leur amitié, que ce que la plus grande impartialité peut admettre, & si Sa Majesté s'est écartée des engagements, qui existoient entre elle & Vos Hautes Puissances, ce n'a été qu'en accordant au Commerce de vos sujets les faveurs les plus essentielles & les plus lucratives. Ils jouïroient dès-à-présent des fruits immenses, que la sagesse de vos résolutions leur avoit préparées; si les ennemis du Roi & les rivaux de votre Commerce ne l'avoient perturbé; contre la foi des Traités les plus authentiques.

Je n'entrerai point dans un détail circonstancié de tous les secours que nos ennemis ont tiré malgré leurs procédés, du Commerce des sujets de V. H. P. & des azyles que leurs effets ont trouvés dans le territoire de la République; je ne puis cependant me dispenser de vous rappeler, Hauts & Puissans Seigneurs, que c'est dans les Provinces-Unies que l'artillerie, les munitions & les poudres de Wesel ont été déposées, que personne n'a pû ignorer combien peu l'Armée Hannovrienne a ménagé le territoire de la République, lorsqu'elle a passé le Rhin, non plus que les circonstances qui ont précédé & suivi cet événement.

On a de même été informé que lorsque cette Armée fut obligée de repasser ce Fleuve, elle eut recours au seul moyen de nous soustraire une grande partie des malades & des blessés, qu'elle étoit obligée

gée de nous abandonner, en les embarquant & en les faisant retirer dans les lieux où l'on savoit que notre déférence pour la neutralité nous empêcheroit de les poursuivre. Ce fut dans le même tems que l'Armée Hannoverienne sauva la plupart des grains qui formoient ses Magazins. Une partie de ces grains est encore assemblée dans quelques Villes de la République. Nos ennemis ont acheté & contracté des marchés pour des quantités de poudre à canon très-considérables dans les Provinces-Unies.

Ces circonstances & plusieurs autres pouvoient former les sujets de plaintes les plus fondés, mais Sa Majesté n'a pas crû devoir exiger que la liberté & l'indépendance des sujets de la République fussent gênées sur des objets de commerce, que sa neutralité pouvoit rendre licite; parce qu'elle est persuadée, que malgré quelques desavantages accidentels & passagers, la foi qu'on doit à un engagement n'en doit pas être moins inviolable.

D'ailleurs Sa Majesté informée de l'état critique dans lequel se trouve la République, a voulu lui donner une preuve essentielle de son amitié, en ordonnant aux Généraux de son Armée d'éviter avec soin d'enfreindre le terrain de la République, & d'y apporter le théâtre de la guerre, comme les Généraux de l'Armée ennemie paroissoient les inviter avant d'être forcés à repasser le Rhin.

Vos Hautes Puissances conviendront certainement qu'après de tels ménagemens de la part du Roi mon Maître, Sa Majesté auroit lieu de former les plus justes plaintes, si, contre toute attente, elle apprenoit que l'artillerie & les boulets qui lui appartiennent & qui sont à Amsterdam, y seroient encore arrêtées, & elle ne pourroit s'empêcher de regarder un tel procédé, comme une infraction aux engagements d'une neutralité à laquelle Vos Hautes Puissances se sont solennellement engagées, pendant que les ennemis se servent du voile de cette neutralité, pour tirer des sujets de la République tous les secours qui leur sont nécessaires.

Je demande donc au nom du Roi mon Maître, que Vos Hautes Puissances veuillent bien donner les ordres les plus efficaces pour que cette artillerie & les boulets puissent être transportés sans aucun délai,

par les eaux intérieures, & les canaux d'Amsterdam dans les Pays-Bas. Vos Hautes Puissances n'écouteront sans doute sur cette juste demande que l'équité qui les inspire, & les sentimens qu'elles doivent aux marques réitérées de l'amitié la plus constante du Roi mon Maître, sans aucun égard aux prétentions impérieuses & dénuées de tout fondement d'une Puissance voisine & jalouse, qui non contenté de troubler votre commerce dans les Mers, prétend lui donner la loi dans le sein de vos Etats, & dont le système national ne tend qu'à la ruine de vos sujets, s'il ne peut leur faire partager les malheurs & les dangers de la guerre. L'Angleterre n'y parviendra pas, & Vos Hautes Puissances prouveront à toute l'Europe que rien ne peut les écarter de la neutralité la plus impartiale qu'elles ont embrassée, en donnant au Roi mon Maître la satisfaction la plus prompte & la plus décidée sur ce que Sa Majesté est en droit d'exiger, en laissant à leurs sujets la liberté qui est nécessaire à leur commerce, & en leur accordant même une protection, que le système & les procédés des Anglois rendent indispensables.

Ce Mémoire a fait faire bien des mouvemens à Mr. York, Ministre d'Angleterre. Il a représenté à son tour le tort & le préjudice que la permission demandée par Mr. d'Affry causeroit à sa Cour, en alléguant des motifs pour appuyer ses raisons. Mais ses démarches n'ont rien effectué. Celles du Ministre de France l'ont emporté. Les Etats Généraux ont permis le transport demandé des canons, des boulets, des munitions, &c. qui tout de suite ont été embarqués pour être rendus à leur destination. Ils ont payé Mr. York, en accordant ce transport, de termes également justes, modérés & politiques. Ce Ministre a dû s'en contenter; il a envoyé à sa Cour un Courier pour l'en informer.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

ROME. Conséquemment à la grande promotion de Cardinaux, que le Pape a faite le 24. Septembre, & dont les noms sont marqués dans notre dernier Journal, les principaux Emplois qui en sont venus à vaquer n'ont point tardé d'être remplis, Sa Sainteté ayant nommé le Cardinal Erba Préfekt du Concile, le Cardinal Erba Vicaire de Rome, Mr. Buffalini Majordôme, Mr. Boschi Maître de Chambre, Mr. Pamphili Nonce à Paris, Mr. Pallavicini Nonce à Madrid, Mr. Lucatelli Nonce à Naples, Mr. Visconti Nonce à Varsovie, Mr. Maffei Nonce à Venise, Mr. Onorati Nonce à Florence, Mr. Ghillini Nonce à Cologne. Les Nonciatures de Vienne, de Lisbonne & de Bruxelles n'ont pas été remplies mais désignées seulement dans cette nomination, & l'on ne peut pas encore assurer qu'il n'y aura pas de changement dans les autres. Le St. Père a nommé en même tems & depuis à toutes les autres Charges vacantes. Ce seroit une liste un peu longue à rapporter.

Le Pape, qui partit pour Castel Gondolfo peu de jours après la promotion faite pour y prendre l'air, n'y a pas moins donné, pendant le séjour qu'il y a fait, les soins que demandent les pénibles fonctions du Pontificat. De retour à Rome, il y apprit avec autant de surprise que
de

de douleur, que les Jésuites de tout le Royaume de Portugal en étoient bannis, qu'une partie avoit été embarquée pour débarquer à *Civitta-Vecchia*, que l'autre aussi embarquée faisoit voile vers *Genes*, & que ce bannissement avoit été accompagné de circonstances auxquelles Sa Sainteté pouvoit d'autant moins s'attendre, qu'ayant été requise par Sa Majesté Portugaise, ou du moins en son nom, de porter son jugement sur la conduite que ces Pères auroient tenuë constamment dans les Etats de ce Prince, au Bresil & autres Etablissemens Portugais, elle s'étoit déclarée, après un examen également long, mûr & scrupuleux, remis aux Cardinaux & à des Jurisconsultes éclairés, n'avoit rien trouvé qui pût seulement les faire soupçonner d'une Doctrine erronée, & des crimes dont on les accusoit.

La justification des Capucins, dont on a dit un mot le mois passé, a trouvé meilleur accès chez les Genoïs que celle des Jésuites chez les Portugais. Le Sénat de *Genes*, informé du mesentendu, a révoqué solennellement l'Edit de bannissement qu'il avoit prononcé contre ces Religieux.

Le 14. Octobre le Pape étant encore à *Castel-Gandolfo*, y sacra les Cardinaux *Odescalchi* & *Valenti*, le premier en qualité d'Archevêque de *Nicée*, & le second Evêque de *Rimini*. Après les fonctions de l'Eglise Sa Sainteté dina en public avec ces deux Cardinaux & dix autres Cardinaux qui avoient assisté à la fonction.

NAPLES. Le Roi informé de sa proclamation solennelle faite à *Madrid* le 11. Septembre, a d'abord ordonné que son avènement au Trône des *Espagnes & des Indes* fût aussi

célébré à Naples. En conséquence il y eut le 4. le 5. & le 6. Octobre grand gala à la Cour, illumination générale au Palais Royal. aux Châteaux, par toute la Ville, dans les Eglises & autres Edifices publics, où les Portraits de Leurs Majestés furent exposés sous des Dais richement ornés. Le premier de ces jours elles admirent aux baisemains les Elus de la Ville, les Généraux, les Ministres & la Noblesse, & le Roi revêtit des marques de la Toison d'or le Prince son troisième fils. Le Marquis de Tanucci, Secrétaire d'Etat, donna ensuite un splendide repas aux Généraux de la Flotte venue d'Espagne pour conduire Sa Maj. & la Famille Royale dans sa nouvelle Monarchie, ainsi qu'à plusieurs Seigneurs Napolitains, Siciliens & Romains. Le soir & le lendemain 5. tous les théâtres furent ouverts. Les Officiers Espagnols & toute la Noblesse s'y rendirent.

Le Roi ayant fait assembler son Conseil d'Etat le 6, les Elus, les Députés du Royaume de Sicile, la Jointe de ce Royaume & le Tribunal de la Chambre de Ste. Claire, S. M. se plaça sur le Trône, & y fit asseoir à ses côtés le Prince Ferdinand son troisième fils. Alors elle a fait publier de la façon la plus solennelle sa renonciation en faveur de cet Infant à la Couronne & aux Domaines des Royaumes des Deux-Siciles, en le déclarant en même-tems Roi & légitime Souverain de ces deux Royaumes. Il lui mit au côté une riche épée en lui disant : *Voici l'Epée que le Roi Philippe V. mon père & votre Ayeul me donna quand je partis de Madrid pour ce Royaume.* Le Roi de France

Loüis

des Princes &c. Décembre. 1759. 447

Louis XIV. l'en avoit ceint lorsqu'il partit de Versailles pour Madrid ; & moi je vous la mets afin de vous en servir pour la défense de vos Sujets & de la Religion. Craignez Dieu, aimez la justice & vos Peuples. Après cet Acte solennel les deux Rois se leverent & se rendirent au Palais de Capo-di-Monte. Peu de tems après Sa Majesté Catholique avec la Reine son Epouse, quatre Infants & deux Infantes allèrent s'embarquer sur l'Escadre combinée d'Espagne & de Naples. Au moment de l'embarquement on fit une triple décharge de tous les canons. Le 7. à huit heures du matin la Flotte fit voile par un vent favorable, précédée des Galères de la Religion de Malthe; & le 15. elle arriva heureusement à la vûe de Barzelonne.

Avant la cérémonie de l'élévation du Prince Ferdinand au Trône des Deux-Sicules; c'est-à-dire, avant l'abdication, le Roi créa en sa qualité de Grand-Maître de l'Ordre de St. Janvier, vingt-un Chevaliers, parmi lesquels est le Prince Doria; il nomma en même-tems Mr. Spinelli Evêque d'Aversa, Grand Chancelier de l'Ordre; Mr. Lattilla Evêque d'Aveline, Précepteur & Confesseur du jeune Roi; Mr. Clementi, Ministre Plénipotentiaire d'Espagne à Naples; le Cardinal Orsini Ministre de Naples à Rome, & le Marquis Gregori qui passe en Espagne, Inspecteur Général des Armes & Secrétaire d'Etat pour les affaires d'Italie.

C'est avec douleur qu'on a vû partir Leurs Majestés & l'auguste Famille. Le Prince aîné n'est pas du voyage; il attendra à Naples la belle saison pour passer en Espagne. On se promet beaucoup de l'affection que les peuples

prennent pour leur jeune Souverain. Les petits Bâtimens qui accompagnerent la Flotte Royale jusqu'à *Capri* en sont revenus; & c'est à cette hauteur que Sa Majesté Catholique congédia l'Escadre de Malthe qui faisoit l'avant-garde. Depuis son départ on a ouvert les ordres qu'elle a laissés à *Naples*; elle y donne à chacun des Membres de la Régence un pouvoir égal. Les Membres doivent s'assembler quatre fois la semaine, & il y a plusieurs Emplois dont ils peuvent disposer; mais Sa Maj. Catholique s'est réservé la disposition des principaux. Le jeune Roi ne doit point assister au Conseil de Régence où tout se décidera à la pluralité des voix. Mais les Chevaliers de l'Ordre de Saint Janvier, les Grands, les principaux Officiers de la Cour, les Lieutenans - Généraux des Armées, les Evêques & les Prélats entreront dans le Conseil, & assisteront à ses délibérations, sans y avoir voix délibérative.

Le jeune Roi s'est rendu à l'Eglise Métropolitaine où il a été reçu à la porte par le Cardinal Archevêque, & y a assisté au *Te Deum* chanté en musique pour son avènement au Trône. Sa Majesté a été suivie d'un peuple très-nombreux qui ne cessoit de crier *Vive notre Roi Ferdinand*: elle lui a fait jeter une somme de dix mille ducats.

Il n'y a rien d'ailleurs d'intéressant d'autres Cours d'*Italie* à rapporter que de celle de *Turin*. Le Roi de Sardaigne s'occupe à compléter ses troupes en général. Il a reformé dans la Cavalerie & les Dragons tous les chevaux peu propres aux fatigues, & on les remplace par d'autres. Sa Maj. fait aussi fabriquer quantité d'armes neuves, & prend d'autres mesures qui donnent

des Princes &c. Décemb. 1759. 449
donnent matière à spéculation. On recrute de
toutes parts, & l'on donne des engagements
plus forts qu'en aucuns tems.

E S P A G N E.

Le trajet de la Flotte Royale de Naples à Bar-
celonne où le Roi a débarqué, a été des plus
heureux. Aussi Sa Maj. en a été si satisfaite,
qu'elle a élevé au grade de Capitaine Général
le Marquis della Vittoria qui la commandoit,
après lui avoir fait présent de son portrait &
d'une canne à pommeau d'or, le tout enrichi
de diamans. Ce Seigneur a aussi été honoré des
marques de l'Ordre de St. Janvier, dont Mrs.
de Reggio & Stuart, qui étoient de la Flotte,
ont été pareillement revêtus. Le débarque-
ment de Leurs Majestés & de leur auguste Fa-
mille s'est fait le 17. Octobre avant midi. Le
soir il y eut une illumination générale dans
toute la Ville avec un très beau feu d'artifice.
Le lendemain Leurs Majestés assistèrent au *Te*
Deum dans l'Eglise Cathédrale. Le Roi, com-
me premier Chanoine, y prit possession de sa
Prébende, & alla ensuite révéler les Reliques
des Saints Titulaires & Patrons de *Barcelonne*.
Après cet acte de dévotion Sa Maj. fut visiter
la Citadelle. Le soir parurent la même illumi-
nation & le feu d'artifice du jour précédent,
mais avec des Chars de triomphe qui représen-
toient la *Sphère céleste*, des Bals & des Caval-
cades. Le 19. il y eut baïsemains pour tous les
Tribunaux, les Communautés & la Noblesse.
L'après-midi le Roi vit faire l'exercice aux
Gardes Espagnoles, & le soir on répéra les illu-
minations du jour précédent, & les Chars fai-
soient

soient la représentation de la *Sphère terrestre*.

Pour transmettre à la postérité la mémoire du séjour du Roi dans *Barcelonne*, on a frappé des médailles, où l'on voit d'un côté son Buste avec la légende *Carolus Hispaniarum Rex III.* Sur le revers est la Ville de *Barcelonne* assise sur les bords de la mer. On y lit ces mots *Barcinnone*, & dans l'exergue *Proclamatus MDCCLIX.*

Le 22. Leurs Majestés avec les Princes & Princesses partirent pour la Capitale, qui a été illuminée ce jour & les deux suivans par ordre de la Reine Mère, en signe de réjouissance de l'heureuse arrivée à *Barcelonne* de la Famille Royale. Pendant les quatre jours que le Roi a été dans cette Capitale de la *Catalogne*, il en a visité avec attention les fortifications du Port & de la Citadelle, ordonné qu'on en réparât tout ce qui devoit l'être, & a passé en revûë les Régimens des Gardes Espagnoles & Walonnes & le reste des troupes qui étoient dans la Ville; il s'est fait rendre compte de l'état de la Province, & ayant reconnu qu'elle devoit plusieurs millions à la Couronne dont elle ne pouvoit se libérer que dans des tems reculés & avec grande incommodité, il a eu la bonté de l'en tenir absolument quitte.

On ne peut concevoir que l'effet d'un Gouvernement éclairé, actif & gracieux du nouveau Monarque, par ce qu'on en a remarqué du séjour qu'il a fait à *Barcelonne*. Il s'y est rendu accessible & affable aux petits comme aux grands, il a tenu table tous les jours & y a admis les personnes qualifiées; ce qui est une étiquette nouvelle en Espagne. Il a témoigné beaucoup de bonté aux habitans dont il se

laissoit

laissoit entourer en se promenant dans les rues. Entre autres, il a témoigné une estime particulière au Marquis de las Minas, Viceroy ; & dans un entretien avec ce Général, il lui a dit que les troupes en *Catalogne*, quoique déjà en nombre & sur un bon pied, devoient y être & y seroient bientôt plus nombreuses.

Le voyage de *Barcelonne* à *Madrid* a été déterminé à petites journées. Leurs Majestés doivent n'y être arrivées que vers le 6. de Novembre ; ce qui fera à marquer pour un autre mois. La nomination à deux places de Conseiller d'Etat a précédé son arrivée ; l'une est donnée à Don Estevan Reggio Prince de Yachi y Campo-Florido, ci-devant Lieutenant Général de ses Armées, Colonel d'un Régiment Italien, Gardes du Corps, & autrefois son Ambassadeur auprès de cette Cour, & à Don Richard Wall, Commandeur de l'Ordre de Saint Jacques, Lieutenant-Général de ses Armées & son premier Secrétaire d'Etat, en considération des importans services qu'il a rendus à la Couronne sous le Gouvernement précédent.

ALICANTE. Le 27. Septembre vers le soir parut à la rade de cette Ville un Navire de Raguze portant 133 Jésuites Prêtres, bannis du *Portugal*. C'étoit un premier transport ; il eut la permission de débarquer pour ceux qu'il vendroient, afin d'y recevoir des rafraichissemens : car la provision pour la longue navigation de ces infortunés Religieux, faite par ordre du Ministre Carvalho, lors de leur embarquement à *Lisbonne*, étoit non-seulement courte, mais encore très-mauvaise & pire sans exagérer que celle qu'on donne aux esclaves qu'on tire de la *Guinée*. La vérité en fut recon-

nuë.

nuë. Les conducteurs du Bâtiment n'ont pu que l'attester. Après leur arrivée, le Collège des Jésuites à *Alicante*, quoique pauvre, se chargea de les secourir. Tandis qu'une partie des Pères de ce Collège alloit demander pour eux par toute la Ville, une Dame pieuse (la Marquise du Boscha) divers Seigneurs & des particuliers donnerent en peu d'heures, soit en vivres soit en argent, plus de deux cens pistoles. Et il n'y a pas eu jusques aux Communautés de Religieux mandians qui n'eussent partagé avec eux les aumônes qu'ils recevoient. Toute la Ville d'*Alicante* a montré la sensibilité qu'elle portoit au sort de ces Jésuites, qui y ont trouvé une vraie consolation. La Marquise de Boscha avoit de plus donné ordre de les habiller tous à neuf, leurs vêtements déchirés l'ayant excitée à compassion ainsi que tous les habitans ; mais elle n'eut pas le tems de faire exécuter ses intentions. Sur les dix heures du soir de la nuit du 28. les 133 Pères remirent à la voile faisant route vers *Civitta-Vecchia*, où l'on les apprend débarqués.

P O R T U G A L.

Les affaires principales de ce Royaume, entre les mains du Ministre Carvalho & autres, montrent un état de crise. Ces Messieurs tiennent constamment dans les prisons un très-grand nombre de personnes des premières familles, & ce nombre passe encore celui de trois cens, comme le portent des avis de bonne main. Quant à la Cour on lui désigne à la continuë des voyages à faire depuis l'événement qui a éclaté de l'attentat fait sur la personne du Roi.

des Princes &c. Décemb. 1759. 453

De *Mafra* après des séjours réitérés & assez longs qu'elle y a faits, en étant revenue le 10. Octobre à *Lisbonne*, elle n'y demeura que jusqu'au 29. qu'elle en partit pour *Villa-Vicoza*, afin d'y rester l'espace de deux mois entiers. Mr. de *Carvalho*, toujours à *Lisbonne*, y exerce une espèce de plein-pouvoir, mais il ne sort toujours de son Hôtel qu'étant entouré d'une forte garde, prête à user du fer & du feu pour la défense de sa personne, à la moindre apparence ou crainte d'un accident. Quant aux Jésuites il est parvenu à ses fins. Etroitement emprisonnés depuis tant de tems, ils ont tous été dénaturalisés & bannis à perpétuité de tous les Royaumes & Etats du Roi, sans pouvoir jamais y rentrer, ainsi qu'il est à voir dans une longue Lettre écrite au nom du Roi au Cardinal Patriarche de *Lisbonne*, qui a été imprimée, & par d'autres Pièces publiées.

Ce fut la nuit du 15. au 16. Septembre qu'on tira les Jésuites de *St. Roch* & des autres maisons, l'un après l'autre, sans qu'on voulut leur permettre d'emporter autre chose qu'un bâton, & les simples habits usés qui les couvroient. Une telle conduite mêlée d'outrages, les fit craindre qu'ils ne fussent condamnés à mort; mais ils furent consolés lorsqu'ils se virent tous dans le même Vaisseau, sans avoir sçu auparavant ce qu'ils étoient devenus les uns les autres. Leur joye augmenta en apprenant du Capitaine qu'ils alloient être transportés non dans les déserts ou sur les côtes d'Afrique, comme ils l'avoient d'abord crû, mais à *Civitta-Vecchia* & à *Rome*. Les Pères embarqués sont tous Profès; & la plupart de ceux qui ne le sont pas, même des Etudiants & des Novices

Novices qui ont la liberté de rester dans le Royaume en quittant l'habit, demandent d'être embarqués comme l'ont été leurs Anciens & Supérieurs, pour sortir également d'un Pays où la haine la plus marquée s'est élevée contre-eux, & où ils ont en à supporter la plus affligeante de toutes les disgrâces.

Le 7. Octobre on fit partir de *Lisbonne* un second transport de Jésuites; celui-ci doit se rendre sur les côtes de *Genes*, où l'accueil le plus favorable lui est déjà préparé, comme on l'apprend. Un troisième aura lieu; parce que peu de non-Profès veulent accepter une liberté sous la condition de renoncer à l'état qu'ils ont embrassé.

Le bannissement général des Jésuites, pour avoir sa forme, a été décerné par les Ministres du Tribunal de l'Inconfiance & par quelques autres qu'on y a associés. Avant qu'on ne le publiât, on avoit requis le grand Jurisconsulte *Ferreira de Soto*, peuraffectonné aux Jésuites & aux autres Religieux, de donner son avis sur les témoignages qu'on produisoit pour les condamner à la rouë & au feu: mais il déclara hautement, « qu'on ne voyoit dans tout ce qu'on » alléguoit contre-eux pas même une demie » preuve; que le Roi étoit le maître de pro- » céder contre-eux pour des raisons d'Etat, » mais qu'en Justice n'étoient d'aucun poids. »

Cette déclaration a été regardée comme peu satisfaisante, aussi a-t-on passé à celle d'une expulsion totale.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

DANS le Lit de Justice tenu à Versailles le 20. Septembre, acte solennel dont nous avons rapporté le sujet le mois passé, le premier Président du Parlement a prononcé un Discours qui doit trouver une place dans nos Journaux. Le voici.

SIRE,

La présence de la Majesté Royale, l'éclat du Trône, le lieu même de la séance de cette Assemblée auguste, tout impose, mais tout y respire la fidélité, la confiance, l'amour le plus tendre & le plus respectueux pour votre personne sacrée.

Qu'il seroit heureux, SIRE, que Votre Majesté pût lire dans nos cœurs ! Loin d'y trouver aucune résistance à ses volontés souveraines, vous y verriez au contraire, SIRE, le désir le plus ardent de sacrifier nos vies & nos biens pour la gloire de vos armes & le service de Votre Majesté.

Nous venons de lui donner des preuves de notre zèle, par l'enrégistrement de deux de ses Edits ; & dans nos respectueuses Remontrances, nous avons porté, SIRE, nos efforts aussi loin que la situation de vos Peuples semble le permettre.

Est-il un François qui ne s'empresse d'unir ses sentimens aux nôtres, lorsqu'il s'agit de garantir vos Possessions des entreprises injustes de nos anciens ennemis ? Cependant, SIRE, il étoit de notre devoir le plus indispensable d'exposer à Votre Maj. l'excès de notre douleur, & les motifs puissans qui ont retenu nos suffrages pour la perception de tous les

Droits

Droits portés aux différens Edits envoyés à votre Parlement.

Si nous sommes privés dans ce moment, SIRE, de cette noble prérogative, de ce droit essentiel de concourir par nos délibérations à l'autenticité nécessaire pour donner aux Loix une exécution légitime, si la forme de recueillir nos voix, si les Ordonnances du Royaume nous imposent le silence dans tout autre lieu que celui qu'elles ont assigné pour être le siège de nos fonctions, si elles nous défendent de donner nos suffrages devant toutes autres personnes que celles qui ont droit de délibérer avec nous, ces mêmes Ordonnances nous enjoignent, & Votre Majesté nous a toujours permis de lui représenter ce qui étoit du bien de son service & de celui de l'Etat.

C'est pour nous y conformer, SIRE : “ qu'en
 „ même-tems que Votre Majesté fait la grace à son
 „ Parlement de retirer l'Edit des Brevets héréditaires : Qu'au traitement, peut-être trop rigoureux,
 „ qu'elle faisoit subir aux propriétaires des Offices sur les Ports, elle en substitué un plus favorable :
 „ Qu'elle excepte les Chevaux des Marchands & des Académies de la taxe de l'Edit de Subvention :
 „ Qu'elle accorde des adouciffemens sur les nouveaux quatre sols pour livre : Qu'enfin ces traits
 „ de justice & de bonté excitent dans nos cœurs la reconnoissance la plus vive & la plus respectueuse. „ Nous ne pouvons cependant, SIRE, dans un moment aussi intéressant, nous dispenser de remettre sous les yeux de Votre Majesté une partie des inconvéniens qui se rencontrent encore dans ces Edits.

Par l'Edit de suppression des Offices sur les Ports, une multitude de familles va se trouver sans état, sans occupation, réduites dans une situation déplorable; l'ordre public, SIRE, y est intéressé.

L'Edit des Receveurs des Rentes gêne la liberté naturelle, qui appartient à tous les hommes dans l'administration de leurs biens, altère la confiance de l'étranger, donne de nouveaux embarras aux Citoyens éloignés & aux co-propriétaires, sans leur donner plus de sûreté.

‡ L'Edit de la Subvention générale comprend un
 nouveau

nouveau vingtième & les deux sols pour livre, droit capable de donner atteinte à l'agriculture, & de réduire une portion de cette Noblesse généreuse de votre Royaume à l'impossibilité de servir Votre Majesté; il impose des taxes de toute espèce dans les Villes, peu justes dans leurs répartitions; il augmente les droits sur les consommations les plus nécessaires.

Le Patrimoine des Villes & Communautés, leurs ressources dans les malheurs publics & le soulagement des pauvres, se trouve enlevé par une autre disposition de cet Edit.

Enfin la durée de la plus grande partie de ces Droits laisse à peine l'espérance d'en voir jamais la fin.

Vous avez senti, SIRE, combien tous ces Edits étoient onéreux à vos Peuples; votre bonté a eu à s'en défendre, & ce sentiment de Votre Maj. justifie nos délibérations.

Ce même sentiment, SIRE, vous a porté à mettre des bornes à votre générosité, & à faire des retranchemens dans la dépense de votre Maison. Il nous est un sûr garant, que, s'il est possible de les rendre plus étendus & plus sensibles, Votre Majesté consolera ses Peuples par ce nouveau témoignage de son affection.

Faites, SIRE, que pénétrés de la reconnaissance la plus vive nous chérissions de plus en plus un Père, dont le cœur accoutumé aux bienfaits, après avoir dédaigné plus d'une fois ces trophées qui ne s'élèvent que sur les malheurs de l'humanité, forcé de soutenir une guerre, saisit avidement la gloire de secourir par des moyens plus doux & plus utiles, une Nation prodigue de son sang & de la fortune pour son Souverain, & qui gémiroit de ne pouvoir plus lui offrir que le tribut de son amour & de sa fidélité.

Mr. le Chancelier prenant la parole, a répondu en ces termes : *Sa Majesté m'ordonne de vous déclarer de quel œil elle a considéré la manière dont on s'est expliqué dans la fin de vos Remontrances.* Le

Le Roi se doit à lui-même & à sa Couronne de proscrire tous ces principes qui seroient contraires & attentatoires à l'essence de son autorité.

Sa Majesté se persuade que vous n'avez pas fait assez d'attention à ce qui a été hazardé dans la partie de ces Remontrances qui ne porte pas sur les Edits, & que vous n'avez pas senti jusqu'où en pouvoient aller les conséquences.

Au surplus, les motifs qui avoient déterminé Sa Majesté à proroger vos séances ayant cessé, elle a fait expédier une Déclaration pour que vous puissiez vous séparer.

La prise de Quebec par les Anglois a fait sur le Ministère toute l'impression dont un événement de cette nature pouvoit être susceptible. Mais loin de l'abattre, il en a pris sujet de se déterminer à de nouvelles ressources & à faire des efforts extraordinaires pour pousser la guerre avec encore plus de vigueur que ci-devant. A cet effet l'argent, ce *nervus belli*, étant trouvé, suivra le reste. Quatre Arrêts du Conseil d'Etat du Roi du 21. Octobre & qui sont publiés, opéreront ce qui est attendu à cet égard.

Par le premier Sa Majesté ordonne qu'il soit sursis pendant la guerre au paiement des Lettres de change, qui ont été enregistrées par les Trésoriers-Généraux des Colonies. Ce paiement commencera trois mois après la conclusion de la paix. Les Trésoriers Généraux acquitteront alors ces Lettres de change, à raison de cinq cens mille livres par mois, suivant l'ordre & la date de leur échéance, & ils en payeront tous les six mois l'intérêt, à raison de cinq pour cent par an, à compter du jour du paiement. Sa Majesté veut qu'à l'avenir il ne puisse

puisse être tiré sur ces Trésoriers, par leurs Commis dans les Colonies, des Lettres de change, que pour le montant des sommes nécessaires pour payer les appointemens des Officiers & des Employés de chaque Colonie; pour la solde & l'entretien des troupes & pour l'achat des armes & des munitions de guerre. Il est ordonné encore, que dans les Lettres de change pour cet objet, il soit fait mention de la nature des dépenses, pour le payement desquelles elles auront été délivrées & qu'elles soient visées par les Intendans des Colonies.

Cet article donne trente deux millions.

Dans le deuxième Arrêt le Roi ordonne, qu'à compter du 31. du même mois, les fonds destinés au payement des rescriptions, qui ont été données par une anticipation sur les recettes générales, seront portés au Trésor Royal. Le payement qui devoit être fait aux porteurs de ces rescriptions sera suspendu pendant un an, à compter du jour de leur échéance, & on leur payera cinq pour cent des sommes portées par ces rescriptions, pour les dédommager du retard de leur payement. Le Caissier des Recettes générales acquittera les cinq pour cent, en retirant les rescriptions échus, & délivrera aux porteurs de nouvelles rescriptions pour la valeur des mêmes sommes & sur les mêmes Généralités, à l'échéance d'une année. A l'égard des rescriptions, qui auroient été acceptées pour être payées avant le terme de leur échéance, l'accepteur payera le même dédommagement, à raison de cinq pour cent par an, à compter du jour de l'échéance de l'acceptation jusqu'au jour où les rescriptions auront été stipulées payables.

Ce second article fait un objet de soixante-sept millions.

Par un troisième Arrêt Sa Majesté voulant assurer, par préférence à tout autre engagement, le paiement des rentes perpétuelles & viagères qui se fait à l'Hôtel de Ville de Paris, & dont les fonds sont faits par la Caisse des Fermes Générales, & ayant reconnu que ce paiement ne pourroit se faire avec exactitude si celui des billets des Fermes n'étoit pas suspendu, elle ordonne la suspension de ce dernier paiement pendant un an, à compter du jour de l'échéance de ces billets. Elle leur attribue un intérêt de cinq pour cent, pour dédommager les porteurs de ces billets du retard de ce remboursement.

Il y a cinquante millions dans ces billets des Fermes.

Le quatrième Arrêt concerne les remboursemens des capitaux. Le Roi ayant jugé que la suspension des remboursemens, qui doivent être faits au Trésor Royal & à la Caisse des Amortissemens étoit l'arrangement le plus solide & le plus convenable pour assurer les objets les plus importants du service de l'Etat, Sa Majesté ordonne ce qui suit. Les capitaux de rentes, qui devoient être remboursés au Trésor Royal & à la caisse des Amortissemens, ne le seront qu'à la paix, & en attendant les arrérages de ces rentes continueront d'être payés, sans aucune interruption, diminution, retranchement, ni retenue. Les coupons des annuités seront portés à la caisse des Amortissemens six mois après le terme de leur échéance. Ils seront échangés contre de nouveaux coupons, où il y aura plusieurs dividendes de cinq livres chacun,

des Princes &c. Décemb. 1759. 461

chacun, pour tenir lieu de l'intérêt du capital, & ces dividendes seront payés d'année en année à la même caisse, à commencer un an après le terme de l'échéance jusqu'au remboursement du capital. On rapportera de même à la caisse des Amortissemens les billets des primes d'annuités, six mois après le tirage de ces primes, & on recevra une reconnoissance avec plusieurs dividendes à cinq pour cent, qui seront payés annuellement, à commencer un an après le tirage, jusqu'au remboursement du capital de ces primes. Ceux à qui il écherra des Lots dans les tirages des Loteries Royales, rapporteront pareillement leurs billets à la caisse des Amortissemens, & recevront une reconnoissance de même espèce. La même chose est ordonnée aux porteurs des reconnoissances résultantes des Lots échus & non acquittés de la dernière Lotterie Royale. Et pour assurer les remboursemens énoncés dans cet Arrêt, & même les accélérer, s'il est possible, Sa Majesté ordonne que les fonds affectés à la caisse des Amortissemens seront employés d'abord après la paix à mesure que le recouvrement s'en fera, à effectuer ces remboursemens dans l'ordre des époques, qui ont été établies par les Edits, Déclarations & Arrêts rendus à ce sujet.

Ceci fait encore un objet de quarante millions y compris la partie du Trésor Royal.

Les riches en consentant au délai du remboursement de leurs capitaux, ne font pas au bien de l'Etat un grand sacrifice, suivant l'esprit d'un de ces Arrêts, puisqu'il leur donne de nouvelles sûretés. D'ailleurs la suspension du paiement des rescriptions sur les Recettes générales des Finances & des Billets des Fermes

*Divers
Arrêts.*

générales, donne aux porteurs des unes & des autres l'intérêt de cinq pour cent de la somme pour les récompenser du délai. Enfin, le paiement suspendu des Lettres de change tirées des Colonies a en bonne partie pour objet de connoître les abus qui ont eu tant de part aux succès de l'ennemi.

Après ces quatre Arrêts publiés le 21 Octobre, on fut prévenu qu'il en paroîtroit un autre incessamment pour inviter tous les sujets à porter volontairement leur vaisselle d'argent à la Monoye, afin de subvenir aux besoins de l'Etat. Les Lettres Patentes du Roi à ce sujet furent en effet expédiées le 26, pour fixer le prix de cette vaisselle : elles sont conçûes en ces termes :

LOUIS &c. Salut. La rentrée des fonds dans les différentes caisses, pouvant être retardée par la difficulté de la circulation, & les circonstances présentes exigeant un secours actuel, Nous nous sommes déterminés à faire porter notre Vaisselle à l'Hôtel des Monoyes. Nous avons d'autant plus volontiers adopté cet expédient que Nous regardons les sacrifices les plus marqués comme honorables pour Nous, dès qu'ils peuvent être utiles à nos Peuples; & qu'en faisant remise de notre droit de Seigneurie, & en indemnifiant du droit de Contrôle ceux de nos Sujets, qui, par affection à notre service & au bien de l'Etat, seroient disposés à suivre volontairement cet exemple, l'utilité qu'ils pourroient trouver à convertir en espèces leur vaisselle, dont ils ne retirent aucun produit, seroit en même-tems un moyen d'augmenter la circulation. *A ces causes*, de l'avis de notre Conseil, nous avons ordonné, & par ces présentes signées de notre main, ordonnons que la Vaisselle servant à notre usage & à celui de notre Famille Royale, ainsi qu'aux différentes tables & services qui en dépendent, sera incessamment portée en notre Hôtel des Monoyes de Paris, pour

y être convertie en espèces, après avoir été enrégistrée par le Receveur au Change de ladite Monoye, lequel delivrera un extrait dudit enrégistrement, signé de lui & de son Contrôleur, aux Trésoriers ou autres qui auront porté ladite Vaisselle, dans lequel extrait seront énoncés la qualité, quantité & poids d'icelle. Les espèces provenant de la fonte qui en aura été faite, seront portées, à la déduction des fraix de déchet & de fabrication, par le Directeur de ladite Monoye, à notre Trésor Royal, où il en sera donné décharge audit Directeur. Et comme notre intention est de rendre à ceux de nos sujets, même les Fabriques & Communautés & Ecclésiastiques Séculières & Régulières qui à notre exemple voudront porter leur Vaisselle & argenterie à nos Hôtels des Monoyes, les droits de contrôle qu'ils en ont payé, & de leur faire remise de notre droit de Seigneuriage; Nous avons fixé le prix des Vaisselles qui y seront portées jusques & compris le 31. Décembre prochain, à cinquante-six livres le marc, pour la Vaisselle platte au poinçon de Paris, à cinquante-cinq livres trois sols six deniers pour la vaisselle montée au même poiçon, & à cinquante-quatre livres sept sols pour la vaisselle, tant platte que montée au poinçon de Province; dérogeant à cet effet à tous Edits, Déclarations & Tarifs à ce contraires; pour quoi les Receveur & Contrôleur au Change de la Monoye de Paris, & les Directeurs & Contrôleurs des autres Monoyes tiendront un registre particulier, dans lequel seront énoncés les qualités, quantités & poids des parties de vaisselle qui seront portées à leurs changes, & les noms de ceux qui les auront remises, pour être l'extrait dudit registre envoyé jour par jour au Contrôleur général de nos Finances, & à Nous représenté: Et seront les espèces provenant de la fonte desdites Vaisselles portées & reçues en notre Trésor Royal en la forme & manière ci-dessus spécifiées, à la déduction des fraix de fabrication & de déchet, & des sommes remises sur le champ aux propriétaires. Les Directeurs de nos Monoyes payeront la valeur desdites vaisselles & argenteries qui leur seront portées d'ici au 31. Décembre; savoir, un quart comptant, & pour les trois autres quarts ils délivreront leurs

reconnoissances signées d'eux & de leurs Contrôleurs, dans la forme pareille au modèle attaché sous le contre-scel des présentes ; & lesdites reconnoissances, qui seront admises dans tous les emprunts ouverts, comme argent comptant, en attendant le remboursement qui en sera fait par préférence à toutes autres dettes, dans l'année qui suivra immédiatement la paix, jouiront jusqu'audit remboursement d'un bénéfice de cinq pour cent du montant d'icelles, qui sera acquitté tous les ans par celui des Directeurs qui les aura signées, sur les fonds que Nous lui ferons remettre à cet effet, en renouvelant par lui lesdites reconnoissances, si besoin est, avec le même bénéfice pour l'année suivante. Si vous mandons &c.

Un Arrêt du Conseil d'État a été rendu le 6. Novembre en conséquence de ces Lettres Patentes. Il porte ce qui suit.

Le Roi s'étant fait représenter, en son Conseil, les Lettres Patentes du 26. Octobre dernier, enrégistrées en la Cour des Monoyes le 5. Novembre, par lesquelles dérogeant à tous Edits, Déclarations & Tarifs antérieurs, le prix des vaiselles & argenteries, portées dans les différens Hôtels des Monoyes, a été fixé jusqu'au 31. Décembre prochain, & les Directeurs de chacune, chargés d'en donner leurs reconnoissances, & d'en payer une indemnité de cinq pour cent, en attendant que l'objet des vaiselles, ainsi portées, fût assez constaté pour assigner dans une forme autentique les fonds destinés & affectés auxdits payemens & remboursemens : Et Sa Majesté qui a vû avec la plus grande sensibilité le zèle & l'empressement de ses fidèles Sujets à devancer même sur cela ses desirs, voulant pourvoir à ce qu'il ne se commette point d'abus au sujet des reconnoissances qui doivent, suivant lesdites Lettres Patentes, être données par les Directeurs des Monoyes, & assurer d'une façon invariable le remboursement desdites reconnoissances & le paiement des indemnités qui y sont attachées : Oïï le rapport du Sieur Silhouette, Conseiller ordinaire au Conseil
Royal,

des Princes &c. Décembre. 1759. 465

Royal, Contrôleur-Général des Finances, le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que par les Directeurs & Contrôleur de chaque Hôtel des Monoyes il sera tenu un régitre particulier, paraphé par les Juges-gardes, des reconnoissances qu'ils auront données contenant la date, le numéro & le montant desdites reconnoissances : Ordonne en outre Sa Majesté qu'au 8. Janvier prochain il sera signé, clos arrêté par lesdits Directeurs & Contrôleurs, un état desdites vaisselles & argenteries portées dans chaque Monoye, & des reconnoissances délivrées en conséquence; lequel état visé dans les Provinces par les Juges-gardes, & dans les Villes de Paris & de Lyon, par les premiers Présidens & Procureurs-Généraux, Commissaires desdites Monoyes, sera envoyé au Contrôleur-Général de nos Finances, à l'effet de faire payer par l'adjudicataire des Fermes générales-unies en deniers comptans, sur le prix de son bail par préférence à la partie du Trésor-Royal entré les mains des Directeurs des Monoyes, les sommes nécessaires, tant pour le remboursement des reconnoissances que pour les indemnités qui y sont attribuées, conformément aux états qui seront arrêtés chaque année au Conseil de Sa Majesté; pourquoi seront toutes Lettres nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi le 6. Novembre 1759. *Signé*, PHELYPEAUX.

Modèle de Reconnoissance des Hôtels de Monoye.

Je soussigné Directeur de la Monoye de N. certifie qu'il a été porté cejourd'hui au Change de ladite Monoye la quantité de . . . dont la valeur sur le pied fixé par les Lettres Patentes du 26. Octobre 1759, monte à la somme de 00 de laquelle il a été payé au porteur celle de 00 faisant le quart de ladite somme; & pour le restant à lui dû, montant à 00 il lui sera payé à un an de date de la présente Reconnoissance, & en la renouvelant si besoin est, une indemnité de 5 pour 100 jusqu'au remboursement, dans la forme & de la manière prescrites par lesdites Lettres Patentes. *Fait au Bureau de Change de ladite Monoye le . . .* Vu par moi Contrôleur

leur contre-garde de ladite Monoye, & enrégistré au Contrôle d'icelle.

Il paroît des Lettres Patentes, & de l'Arrêt concernant la vaisselle d'argent, qu'il est plus avantageux pour l'Etat & moins onéreux pour les particuliers, que l'Etat reçoive leur argent travaillé, pour un jour leur en rendre la valeur, que s'il mettoit un impôt sur l'argenterie. On en a la preuve par l'Angleterre, qui en mettant, il n'y a pas plus de deux ans, un impôt sur l'once & le marc d'argent, rebuta tous les acheteurs. On compte que l'argent œuvré dans le Royaume est à peu près égal à l'argent monoyé, ainsi il y a un superflu dans ce métal, si l'on en veut séparer le luxe, qui doit fournir bien des millions pour les besoins actuels de l'Etat. Le Roi a donné l'exemple, & les riches particuliers de *Paris* n'ont pas attendu pour le suivre, que l'Arrêt fut émané. Chacun fait porter de sa vaisselle à la Monoye. Sa Majesté en a fait porter de la sienne pour un million cinq cens mille livres, & tous les jours elle se fait remettre la liste des riches particuliers qui font le sacrifice de la leur aux besoins présents. Après cette épreuve du zèle des François pour leur Roi, Mr. de Silhouette, Contrôleur Général, en mettra d'autres en avant pour constater encore mieux l'efficacité de ces secours extraordinaires.

La Cour a envoyé ordre à *Marseilles* de suspendre le remboursement des Capitaux empruntés pour la Marine par annuités.

Le Ministère ne perd point de vûë l'expédition sur la Grande-Bretagne. Il a pris ses arrangemens & expédié ses ordres à cet égard au nom du Roi. Il est comme certain que le

des Princes &c. Décembre. 1759. 467

le départ du Capitaine Thurot, tel qu'il a eu lieu de *Dunkerque* avec son petit armement naval, entre dans ces arrangemens, & qu'il a une liaison avec celui que doit commander le Duc d'Aiguillon; car les dispositions pour soutenir la peur qu'on donne aux Anglois se continuent & redoublent même de vivacité dans les Ports. Les Bâtimens qui sont à *Roche-fort* & sur la *Loire*, doivent joindre incessamment ceux qui sont à *Vannes*. Les munitions de guerre sont embarquées en plus grande partie, & les dix-sept Régimens de transport que nous avons nommés pourront être mis à bord en deux fois 24 heures. Les Officiers de ces Régimens ont eu ordre de les joindre & de partir de *Paris* le 24. Novembre. Le Maréchal de Conflans a ses ordres particuliers pour la sortie de *Brest* avec la Flotte Royale. Voilà ce qu'on peut en marquer, & rien de plus jusqu'à ce que le nuage répandu sur l'expédition soit mieux dissipé. Il ne faudroit à la vérité qu'un coup bien réussi dans cette expédition projetée pour réduire à peu de chose le succès des armes Britanniques dans le *Canada*, & déjà il y auroit un pas vers le succès si ce qu'on mande de *Brest* n'est pas contredit; savoir, que la Flotte Angloise bloquant ce Port a été dispersée de côté & d'autre par une rude tempête, & que dix des Vaisseaux de guerre qui en faisoient partie, poussés vers le Port, ont été pris. Quoiqu'il en soit, on sçait que les Amiraux Anglois Hawke & Hardi sont retournés de devant *Brest* en Angleterre, & qu'au contraire Mr. de Bomparr y est heureusement arrivé de la *Martinique* le 7. Novembre avec sept Vais-

seaux

seaux de Ligne & 2 Frégates, ayant sous convoi 35 Navires Marchands, dont on estime les cargaisons à plus de vingt millions de livres, pour le compte des Négocians du Royaume.

Mr. de Chevert est retourné en *Flandres* où il commande. Il en étoit venu à *Paris* pour affaires & pour faire quelque rapport au Ministère. Le Maréchal de Contades est revenu en cette Capitale de l'Armée qu'il a commandée, pour n'y plus retourner. Le Maréchal d'Etrées, qui en étoit arrivé quelques jours auparavant, est à la Terre de *Montmirail*. Le Duc de Broglie est au contraire retourné à cette Armée pour la commander en chef pendant l'hiver, & suivant toute apparence la campagne prochaine s'il a le Bâton de Maréchal de France. Les Lieutenans-Généraux, que l'ancienneté empêchoit de servir sous ce Duc, sont déjà revenus de l'Armée avec l'agrément de la Cour.

L'Archevêque de *Paris* est revenu de son exil. Le Roi l'a rappelé enfin. De retour le 19. Octobre dans son Diocèse, il se rendit le lendemain à *Versailles* & présenta ses respects à Sa Majesté & à la Famille Royale, dont il fut reçu gracieusement. Le bruit court qu'il aura la prochaine nomination au Cardinalat, & qu'une des conditions du rappel de ce Prélat est de laisser les Religieuses Hospitalières du Fauxbourg St. Marceau se conduire comme elles ont fait depuis son exil.

Le Chevalier de Vergennes revient de son Ambassade à *Constantinople*, pour y être remplacé par le Marquis de Bonnac, ci-devant Ambassadeur du Roi à *La Haye*. Le Marquis d'Avrincourt, Ambassadeur à *Stockholm*, est nommé

des Princes &c. Décemb. 1759. 469
nommé Conseiller d'Etat d'Epée à la place du
Comte de Muy.

Don Jaime Maffones de Lima est confirmé
par le nouveau Roi d'Espagne son Ambassadeur
Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire au-
près du Roi. Le 16. Octobre il eut de Sa Maj.
une audience particulière, dans laquelle il lui
présenta ses nouvelles Lettres de créance. Il fut
ensuite conduit à l'audience de la Reine & de
toute la Famille Royale.

A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considé-
rable en ALLEMAGNE, depuis
le mois dernier.*

Nous n'avons aucune opération de consé-
quence à rapporter ce mois-ci des Ar-
mées Française & Hannoverienne. Les positions
du gros des deux Armées où nous les laissons
le mois passé, étoient les mêmes dans les
quinze premiers jours de Novembre, même
avec assez de tranquillité, à l'exception de ce
qu'elles ont fait de tems en tems en détache-
mens l'une vers l'autre pour s'affoiblir ainsi
réciproquement par la petite guerre. Voici des
exemples. Mr. de Chollet, Lieutenant-Colonel
du Régiment de Schomberg, ayant été détaché
avec 300 Chevaux de troupes légères pour
protéger des convois de fourages, toujours
rars & difficiles à avoir, se porta le 22. Octo-
bre à *Niederbrechen*. Il fut attaqué le 23. à
midi par 900 Hannoveriens commandés par le
Colonel Luckner. Ces forces supérieures le for-
cerent

cerent à se battre en retraite avec perte de 112 chevaux & une quarantaine de prisonniers. Le Capitaine Boos du Régiment de Turpin a été tué dans cette rencontre & une vingtaine d'hommes avec lui. Les Hannovriens y ont eu aussi quelque perte en morts & blessés. Le 28. de grand matin, Mr. de Laar, Lieutenant-Colonel des Volontaires de Flandres, a attaqué un poste des Alliés à *Nordeker*, où il y avoit 200 Dragons de Finckenstein & 50 Hussars Noirs. On leur a pris 126 chevaux, 45 prisonniers, & une trentaine des leurs y ont perdu la vie ou ont été blessés. Plusieurs autres coups seroient à marquer s'ils avoient été de l'espèce à surpasser ceux-ci : la plûpart se sont faits pour recevoir ou empêcher les fourages de part & d'autre.

Quant à *Munster*, les Alliés voulant tenir cette Ville bloquée & l'assiéger ensuite, ont formé dans le mois d'Octobre cinq Camps, éloignés entre-eux d'environ une lieüe, & chacun assez fort pour détourner la garnison de tous projets ; mais le Général Imhoff des Hessois ayant tiré du monde pour former son Camp sur le chemin de *Munster* à *Dulmen*, Mr. de Gayon, Maréchal de Camp, a profité du moment, après avoir reconnu celui des cinq Camps, pour envoyer un détachement considérable d'Infanterie avec trois pièces de canon vers le Camp le plus nombreux qui étoit à *Röxel*. Ce Camp fut attaqué, dérangé, poursuivi avec perte, dut se porter plus loin en arrière, & le détachement est rentré dans *Munster* sans avoir perdu un seul homme. Mr. de Boisclereau, Officier de mérite, le commandoit. Ce succès qui facilita à la garnison investie de
Munster.

Munster de couper du bois en avant du Camp retranché sous le feu de la Citadelle, engagea Mr. de Gayon à tenter quelque chose de plus, & en chargea encore Mr. de Boisclereau qui l'exécuta avec autant de vivacité que de prudence le 16. Octobre. Il s'est porté, par une seconde sortie, sur le Camp ennemi pendant la nuit du 15. avec tant d'ordre & de silence, qu'il en fut à 600 pas à la pointe du jour avec un détachement d'environ 800 hommes, sans avoir été apperçu. Il s'y forma, distribua son détachement en trois divisions, dont chacune devoit attaquer un des trois pelotons dont le Camp ennemi étoit composé, & parvint à son but. Les armes aux faisceaux furent brisées au Camp, & l'on se saisit des chevaux aux piquets sans que l'ennemi eut le tems de sortir de ses tentes. La baïonnette fut employée avec succès dans ce coup de main. Mr. de Boisclereau fit mettre le feu à ce qu'il ne put faire emmener ou emporter au Camp; ce qui rendit son expédition heureuse. Il est rentré en très-bon ordre avec un canon, un Drapeau, 91 prisonniers sans blessure, 38 blessés, quatre Officiers dont un Commandant d'Escadron, 40 chevaux, des effets & des armes en quantité. La perte des Alliés dans ces deux sorties est évaluée à 600 hommes, & celles des détachemens François à 80. Mais le 11. Novembre (on passe ici sur plusieurs petites escarmouches faites entre ces dates des deux côtés) la garnison de *Munster* ayant fait une nouvelle sortie qui ne lui réussit point, elle fut obligée de rentrer dans la Place avec perte d'environ 70 hommes. Jusqu'à ce jour les Alliés avoient travaillé à des approches pour former le siège.

Le 14. ils parvinrent à mettre leurs Batteries en état de joüer, & le même jour la tranchée ayant été ouverte, la Place a été depuis assiégée dans les formes. La reddition n'en a pas encore suivie.

Le Marquis d'Armentieres, qui a pourvû cette Place avant de s'en retirer avec le Corps d'Armée qu'il commande, ayant été renforcé de plusieurs Bataillons & Escadrons, s'est porté à *Dorsten* pour jeter un nouveau convoi dans *Munster*, dont la conservation lui assureroit les quartiers d'hiver, & laisseroit les François tranquilles sur la rive droite du *Rhin*; mais le mauvais tems a déjà gâté les chemins, & le convoi étoit encore le 15. à *Wezel*. Le Général *Imhoff* profitant de cette circonstance, s'est fait renforcer considérablement devant *Munster*; & comme les troupes Françoises se sont repliées en-deça de la *Lippe*, il a fait pousser des postes jusqu'à *Unna* & ailleurs dans le Comté de la *Marck*.

On n'avoit encore nul avis au 20. Novembre que les Armées Françoisë & Hannoverienne fussent séparées. Le Prince *Ferdinand* avec la sienne tenoit constamment son Quartier-Général fixé où nous le laissâmes le mois dernier. Mais la saison plus rude dans ce mois qu'elle ne l'a été l'année dernière, doit forcer ce Prince de même que les Généraux François à songer à se séparer & faire prendre à leurs troupes au moins des quartiers de cantonnement.

Le Duc de Broglie de retour de *Versailles* à l'Armée depuis le 3. Novembre, le Maréchal de Contades lui en a remis le Commandement en chef, suivant l'ordre qu'il en avoit. Il est parti ensuite pour retourner en France: le Maréchal d'Entrées en a fait autant. La joye a été dans

des Princes &c. Décemb. 1759. 473

toute l'Armée Françoisse au retour du Duc de Broglie, & de ce qu'il en avoit le Commandement. Avant le départ de ces Maréchaux, il étoit décidé que l'Armée resteroit en campagne jusqu'à ce que le Prince Ferdinand de Brunswich eût fait sa retraite. Le Comte de Saint Germain doit commander le Corps de Réserve qui a été cette campagne aux ordres du Duc de Broglie. Il a la confiance de l'Officier & du Soldat.

Les autres Armées couvrent encore les campagnes dans cette saison, & les troupes en souffrent extraordinairement par la rigueur. Aucune ne veut se porter la première à se retirer dans des quartiers d'hiver & de cantonnement, quoique si nécessaire à toutes en général. Leurs opérations depuis ce qui en a été rapporté le mois passé jusqu'à présent, ne présentent aucun événement fort intéressant. Des marches, des contremarches, des coups de la petite guerre & une action près de *Duben* en font l'essentiel, mais aucune Ville prise ou reprise n'entre dans ces opérations. L'observation des mouvemens de chaque côté, & de prévenir son ennemi, voilà tout ce que les diverses Armées d'Empire, des deux Impératrices, des Suedois & des Prussiens montrent au Lecteur. Les dispositions pour une autre campagne, si celle-ci peut être comptée finie, se voyent déjà. Dieu veuille, à cause de l'effusion du sang humain, qu'elle n'ait pas lieu, que cette sanglante guerre trouve enfin son terme dans le Cabinet des Princes pendant cet hiver à la satisfaction des Puissances lezées, ou du moins que la campagne, si elle doit se présenter, soit la dernière pour la consolation des peuples qui souffrent l'extrémité en tout genre

genre de calamité, par les nombreuses Armées qui les accablent.

Pour obliger le Prince Henri de Prusse à abandonner son Camp avantageux au Maréchal de Daun, Commandant en chef de l'Armée de l'Impératrice-Reine, ce Général avoit envoyé le 12. Octobre le Général Bucow à *Dahlen* sur la droite de celle du Prince de Prusse. Mr, Finck, l'un de ses Généraux, se replia alors vers le Camp, & le Général de Rebentisch, aussi Prussien, se hâta de le joindre pour ne pas en être coupé. Le Maréchal Autrichien transféra son Quartier de *Hoff* à *Seerhausen*. Le 15. M. de Bucow se rapprocha davantage du Prussien & le canonna toute la journée d'une nombreuse artillerie, à laquelle il répondit par un feu à peu près égal. A la faveur de cette canonnade, qui dura presque toute la nuit, le Prince de Prusse leva son Camp & se retira sur *Torgau* où il a passé l'*Elbe*. L'Armée Impériale & Royale a fait dans ces circonstances des détachemens pour embarrasser davantage son ennemi. Après l'avoir attaché le 17. de son Camp avantageux qu'il tenoit depuis long-tems à *Strehlen*, Mr. le Comte de Daun l'occupa le 18, & alla camper le 19. à *Belgern*, où son Armée a séjourné jusqu'au 22, qu'elle marcha en six colonnes à celui de *Schilda*, sans avoir été inquiétée. Elle y fut jointe par le Général Bucow, qui y étoit arrivé le jour précédent. On détacha le jour même de l'arrivée du Maréchal à *Schilda* 24 Bataillons, 19 Compagnies de Grenadiers, 6 Régimens de Cavalerie & un de Hussars à *Strehla*, sous le Commandement du Duc d'Ahrenberg, Général d'Infanterie.

Le

des Princes &c. Décembre. 1759. 475

Le Général Finck des Prussiens avoit repassé le 21. la *Mulda*, & marché ensuite par *Beraun* sur *Torgau*, laissant cependant à *Eulenburg* trois Bataillons & le Régiment de *Seiditz*, Hussars. Mr. le Maréchal, qui vouloit qu'ils en fussent délogés, ordonna au Général de *Gemmingen* d'y marcher avec un détachement. A son approche, les Hussars Prussiens qui étoient en-deçà de la *Mulda* se retirèrent; & Mr. de *Gemmingen* ayant ensuite détaché de l'Infanterie & de la Cavalerie pour tomber sur le Piquet ennemi qui étoit à la première barrière, ce Piquet se retira sur *Leypsig* avec ce qu'il y avoit de Prussiens dans *Eulenburg*, & assez promptement pour n'avoir pû être atteint. *Eulenburg* fut ensuite occupé & l'on y trouva quelques provisions. Il ne s'est rien passé entre les deux Armées qui fût de remarque jusqu'au 29. jour d'une action.

Après une résolution prise de faire marcher le Duc d'*Ahrenberg* à *Kemberg*, le Comte *O'Donel*, Général de Cavalerie, dut prendre poste à *Duben*, & se tenir prêt à marcher en avant lorsqu'il en auroit l'ordre du Duc. Conséquemment le Comte prit poste le 28. à *Duben* en-deçà de la *Mulda*, & le Duc se mit en marche le 29. à trois heures du matin. Le Général *Brentano*, qui faisoit l'arrière-garde, parvint jusques dans les environs de *Pretsch*, où il trouva la plus grande partie des Corps des Généraux Prussiens *Wunsch* & *Finck*. A cette occasion il y eut une escarmouche fort vive entre l'arrière-garde Autrichienne & ces Corps. Le Général *Finck* poursuivit Mr. de *Brentano* qui

fut contraint de se retirer. Le Duc d'Ahrenberg continua néanmoins sa marche ; mais étant arrivé aux hauteurs de *Schmolling*, il trouva des Prussiens en nombre dans la plaine ; c'étoit le Corps du Général de Rebentisch & le reste de celui de Wunsch. Bientôt la Cavalerie Prussienne commença à harceler ; ce qui obligea le Duc d'Ahrenberg à faire faire halte à quelques Bataillons pour gagner du tems, & pour mettre en bataille sur les hauteurs de *Sackwitz* les colonnes qui étoient encore en marche. La chose fut à peine exécutée, que le feu cessa du côté du Général Brentano ; & pour ne pas être enveloppé, ce Général se retira vers *Duben*. Le Duc changea alors la résolution d'attaquer. Il retint ses troupes qui marchaient déjà aux ennemis, & voyant de plus qu'ils se renforçoient à chaque instant, & que par leur supériorité ils pourroient le couper de *Duben*, il jugea convenable de se retirer sur ce poste.

Cependant le Comte O. Donel avançoit par *Kemberg* au secours du Duc ; mais informé trop tard de ce qui se passoit, il retourna sur ses pas sans avoir eu occasion d'agir. Enfin, le Duc d'Ahrenberg engagé dans une affaire aussi sérieuse & à laquelle il ne croyoit pas devoir s'attendre, a fait ce que la prudence d'un habile Général pouvoit lui suggérer, pour faire sa retraite avec le moins de perte. Dans cette retraite & malgré les précautions du Duc pour la bien effectuer, des Valets conduisans des mulets chargés de bagages des Régimens, s'étant égarés dans des Bois, sont tombés entre les mains des Prussiens. L'on a aussi été forcé de leur abandonner une pièce embourbée
de

des Princes &c. Décembre. 1759. 477

de trois livres de balé, & le Lieutenant Général Baron de Gemmingen qui commandoit sagement l'arrière garde, ayant eu son cheval blessé, fut renversé avec lui, se blessa & a été fait prisonnier. La perte des Autrichiens dans cette journée monte à environ 600 hommes tant tués, blessés que prisonniers. Celle des Prussiens peut aller à la moitié. Ils la font moindre dans leurs relations.

Le 30. le Duc d'Ahrenberg & le Comte O'Donel marcherent sur *Eulenbourg* avec toutes leurs troupes, parce qu'il ne se trouva dans les environs de *Duben* aucun terrain propre à camper pour leurs deux Corps réunis. Du côté du Général Beck, qui venoit d'occuper un Camp où il étoit auparavant près de *Zittau*, tout étoit fort tranquille pendant que l'action se passoit du côté de *Duben*. Action qui auroit décidé de beaucoup pour l'Armée Impériale & Royale, si l'avantage fût demeuré de son côté. Le Duc d'Ahrenberg marchoit à *Wittenberg*; le Baron de Gemmingen se trouva prévenu au défilé, le combat fut opiniâtre pour s'ouvrir le chemin, on ne put y parvenir, & il a fallu y renoncer.

Quoique l'affaire du 29. Octobre n'ait pas été considérable, elle n'a pas laissé de déranger le plan du Maréchal de Daun, qui a décampé de *Schilda* la nuit du 3. au 4. Novembre, & s'est porté avec l'Armée, marchant en trois colonnes, sur *Naundorff*. Le Duc d'Ahrenberg arriva le même jour à *Oschatz* ayant à son arrière-garde le Général Brentano en avant de *Mulschen*, & le Comte Emeric Esterhasi avec ses Hussars à *Sixeroda*. Le 5. l'Armée Impé-

riale & Royale quitta le Camp de *Naundorff*, arriva aux environs de *Lomatsch*, & le Corps du Duc d'*Ahrenberg* l'avoit rejointe le jour précédent. Le 6. elle alla camper à *Heynitz*, la Réserve commandée par le Baron de *Sincere* occupant les hauteurs de *Breda*. Le 7. Mr. le Maréchal se mit à *Rothen-Schönberg*. Par cette position Mr. de *Daun* comptoit de s'assurer le cours de l'*Elbe* par sa droite & celui de la *Mulda* par sa gauche. Le Comte d'*Esterhafi* étoit le 8. à *Midelwitz*, le Général *Brentano* à *Rostwein*, d'autres Généraux en d'autres postes bien situés; & le Général *Beck* avoit porté le 6. le Corps de troupes à ses ordres à *Eunburg*, ayant laissé seulement quelques troupes aux environs de *Zittau* pour observer l'ennemi.

Pour le Prince *Henri*, il partit le 5. de *Torgau*, se porta le même jour à *Belgern*, le 6. à *Strehlen*, le 7. à *Straucha* près de *Lomatsch*, d'où Son Altesse Royale a poussé sa marche en avant : & comme le Maréchal de *Daun* en se retirant à *Rothen-Schönberg*, laissa par son arrière-garde composée de dix-huit mille hommes une espèce de vuide à l'avant-garde des troupes Prussiennes, le Général *Finck* fut aussi-tôt détaché vers *Dobeln* sur le flanc gauche de celles de l'Impératrice-Reine, pendant que le Général *Hulsen*, venu de l'*Oder* avec un renfort de vingt Bataillons & de trente Escadrons, arriva le 8. à *Grossenhayn* en-deçà de l'*Elbe*. On attendoit le 11. à *Torgau* le Roi de Prusse avec une partie de l'Armée qu'il commandoit en *Silésie*, Sa Majesté se trouvant un peu débarrassé des Russiens, dont le gros de l'Armée s'étoit retiré sur les frontières de *Pologne*,

des Princes &c. Décembre. 1759. 479
logne, afin de s'y pourvoir de subsistances & de fourages qui lui devenoient absolument nécessaires. Ses troupes devoient se réunir & s'avancer conjointement vers *Dresde*.

Les Général Itzenplitz des Prussiens se tenoit encore pour lors en *Silese*, d'où le Général Fouquet a trouvé moyen de pénétrer en *Bohème* par le Comté de *Glatz*. On verra plus tard ce qu'auront présenté les suites de cette nouvelle entrée des Prussiens dans le Royaume de *Bohème*.

Il n'y a eu aucun changement dans la position de l'Armée de l'Empire jusqu'au 20. Octobre, que le Prince de Deux Ponts qui la commande partit des environs de *Dresde* à la tête de tous les Grenadiers, de trois Régimens de Cavalerie, d'un d'Infanterie Impériale & Royale, & de deux de l'Electeur de Cologne avec l'artillerie nécessaire. Ce Corps campa ce jour-là à *Rechenberg*. Le 21. il vint camper à *Grossenhayn*. Le reste de l'Armée avec la plus grande partie du Quartier-Général resta dans l'ancienne position près de *Dresde* aux ordres du Maréchal de Serbelloni. Le 22. & le 23. le Corps garda cette position; mais toutes les troupes légères furent poussées en avant, de sorte que la Brigade du Général Kleefeld se porta du côté de *Muhlberg*, celle du Général Ried du côté de *Cosdorff*, & celle du Général Palfi du côté d'*Ubigau*. On envoya en même-tems des petits détachemens à *Hoyerswerda* & à *Spremburg*, & les Patrouilles poussèrent quelques vers *Hertzberg* & *Torgau*, dont une sortie d'*Ubigau* ramena quelques prisonniers Prussiens. Le 24. le Corps se remit en mouvement, & alla camper derrière le Canal nommé *Flosgra-*

ben, qui va de l'*Elster* à l'*Elbe*, la droite à *Peritz*, la gauche à *Glaubitz*, où le Quartier-Général fut établi. En même-tems on jeta un Pont sur l'*Elbe*, entre *Leutzwitz* & *Neuchrin*. Un Bataillon de *Wirtemberg* fut détaché du Camp près de *Dresde* pour le couvrir.

Un gros Corps de Prussiens ayant passé l'*Elbe* le 27. cinq Escadrons vinrent se présenter aux postes avancés de l'Armée, & les ont fait replier à cause de leur supériorité. On fit repasser le 28. le Canal aux Croates & l'*Elbe* aux troupes Impériales, qui ont pris poste à la rive de ce Fleuve, de manière que l'aîle gauche fut appuyée à *Leitwitz* & la droite à *Boritz* où le Quartier-Général fut établi. Sur ce la Cavalerie Prussienne est retournée vers *Torgau*, & le reste du Corps dont elle faisoit partie, a dirigé sa marche sur *Wittenberg*. Le lendemain arriva l'événement du combat qu'a eu à soutenir le Corps du Duc d'*Ahrenberg*, & dont on a fait mention. De ce jour il ne s'est fait aucun changement dans l'Armée de l'Empire jusqu'au 4. Novembre qu'on défit le Pont établi à *Leutritz* sur l'*Elbe*, & que toutes les troupes légères qui se trouvoient à la rive droite de ce Fleuve se mirent en mouvement vers *Meissen* & *Grossenhayn*, où se porta aussi le Corps qui y campoit. Le 6. il alla au-delà de *Wilsdruff*, & le 7. il retourna à *Friderichstadt* qui est un des Fauxbourgs de *Dresde*, dans son ancien Camp auprès d'un Corps de son Armée qui n'en avoit pas bougé. Les Croates ont pareillement occupé leur ancienne position du côté de *Fischhaus* & *Weissenhirsch*, & les Hussars ont été placés à *Rechenberg*, d'où ils étendent leurs postes

des Princes &c. Décembre. 1759. 481

postes à *Radeberg*, *Stolpen* & *Bischoffswerda*. On a aussi envoyé le Bataillon & la Compagnie des Grenadiers & Gardes Palatines en garnison à *Pirna*. Le Général de *Luzinski* demeurant avec son Corps à *Naumbourg*, en a fait un détachement qui a pénétré jusques dans la *Hesse*, & y a pris aux Alliés un magasin considérable à *Wanfried*. Voilà ce que nous montre jusqu'au 15. Novembre l'Armée d'Empire aux ordres du Prince Palatin de Deux-Ponts. Ce Prince va à *Vienne* & en laisse, pendant son absence, le Commandement au Feld-Maréchal de *Serbelloni*.

Quoique cette Armée soit revenue sous les murs de *Dresde*, & que des mouvemens peu remarquables qu'on vient d'en rapporter, on pourroit croire la campagne comme finie, il s'en peut cependant encore présenter quelque chose; puisque le Roi de Prusse en marches forcées de la *Silésie* avec une partie de son Armée pour joindre le Prince Henri son frère, veut tenter de nouveau la conquête de *Dresde*; ce qui certainement n'auroit pas été entrepris sans l'événement d'une nouvelle Bataille. Aussi Mr. le Maréchal de *Daun* s'y préparoit & venoit vers *Dresde* pour la livrer au Prince Henri avant son arrivée. Le bruit même se répand d'un combat au moment que cette feuille passe sous la presse, & porte avec soi la circonstance d'une prise faite sur les Prussiens qui est également bien grande & bien remarquable. En attendant le détail d'une telle nouvelle à mettre en récit dans un autre Journal, passons pour un moment à l'Armée des Russes, des Suédois, & des Corps Prussiens qui leur sont opposés.

L'Armée

L'Armée Prussienne & celle des Russes en *Silésie*, se sont tenuës assez avant dans le mois d'Octobre dans leurs anciennes positions ; savoir, celle de Russie derrière la rivière de *Bartsch* avec son Quartier Général à *Gros-Osten*, à peu de distance de *Gubrau* ; tandis que le Lieutenant Général *Laudohn* des troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême se tenoit avec son Corps à *Ritzen*, à quatre lieues de *Hernstadt*, & que l'Armée Prussienne s'étendoit entre *Lubeken* & *Haneren*, le Roi tenant son Quartier-Général à *Sophiethal*. Jusqu'au 23. on n'auroit que quelques mouvemens & de petites escarmouches à rapporter, mais qui n'ayant rien de remarquable, on doit les passer.

Ce jour 22. Octobre, le Général *Laudohn* marcha de *Rutzen* où il s'étoit campé avec le Corps à ses ordres, & se porta le long de la *Bartsch* sur les hauteurs les plus voisines de *Hernstadt*, d'où il envoya un Trompette au Commandant de la Place le sommer d'en sortir sous menace de la réduire en cendres, en cas de refus. Un tems demandé pour se résoudre, mais avec des préparatifs reconnus de défense par l'approche d'un Corps de troupes Prussiennes, occasionna une canonnade entre les deux Corps. Cependant l'Armée Russe s'étant mise en marche le même jour de son Camp de *Gros-Osten* sur *Hernstadt*, se plaça sur des hauteurs près de *Gorckau*, appuyant sa gauche sur cette Ville & sa droite sur la hauteur près du *Sanderborfschk*, & elle établit une grande Batterie proche de *Goekau*. Le Général *Laudohn* poussa de son côté son Corps à *Babiele*, afin de se camper au flanc gauche de l'Armée, & le Quar-

des Princes &c. Décembre. 1759. 483

tier-Général de l'Armée Russe fut transporté à *Sanderborschck*. Celle du Roi de Prusse se campa le 23. sur les hauteurs qui sont au-delà de la *Bartsch* & derrière *Hernstadt*, ayant sa droite vers le chemin de *Winzig* près de *Hurscheborwitz* & *Waldfuhr*, sa gauche vers un Bois sur la hauteur derrière *Tschillhafen*, & l'avant-garde à *Kadlare* & *Hernstadt*. Mr. de *Soltikoff*, Général en chef de l'Armée de l'Impératrice de Russie, fit sommer pour une seconde fois le même jour 23. la Ville de *Hernstadt*. Il reçut pour réponse « qu'il avoit « ordre du Roi son Maître de la défendre jus- « qu'à l'extrémité, conséquemment qu'il ne « la pouvoit pas abandonner, au hazard même « de la voir détruire par les Russiens, suivant « leur louable coutume. » Cette réponse offensante, porta le Maréchal à faire battre la Place & à jeter dans le Fauxbourg des bombes qui y mirent le feu. Les Prussiens dresserent à l'instant une Batterie à *Kladeve*, de laquelle ils tirerent sur celles des Russes, mais il leur fut impossible de les atteindre. Le Fauxbourg ayant été brûlé, le Comte de *Soltikoff* ordonna les approches vers la Ville avec l'Artillerie, & la fit battre de façon que le feu y prit à quatre endroits à la fois. La Batterie Autrichienne, qui s'étoit avancée jusques au Fauxbourg, tira en même-tems sur l'avant-garde Prussienne, campée à *Kladeve*, & voilà ce qu'on opéra.

Le 24. l'Armée Russe sortit de son Camp de *Sanderborschck*, & marcha en trois Colonnes sur *Tribusch*, le Corps du Général *Landohn* formant celle de la droite. Après quelques mouvemens faits les jours suivans, elle s'est retirée au-delà de l'*Oder* sur les frontières de *Pologne*,
pour

pour demeurer cantonnée sur la *Wartha* & dans le voisinage de la *Silefie*, afin d'y inquiéter les Prussiens pendant l'hiver. Le Général de Soltikow a laissé un Corps considérable de Russes aux ordres du Général Laudohn. Mais c'est cette retraite des Russes qui a engagé le Roi de Prusse à se mettre à la tête d'un gros Corps de son Armée, pour courir au Prince Henri, le joindre & tout entreprendre pour reconquérir la Capitale de la *Saxe*; mais ce coup lui a manqué par une action & ses suites. D'ailleurs les Russes doivent être revenus en *Silefie*, le Général Fouquet des Prussiens qui a pénétré en *Bohème*, quoiqu'observé par le Corps du Général Harsch Autrichien, doit y être coupé; toutes circonstances qui feroient prendre bientôt une autre face aux affaires si toutes ne souffrent aucun doute dans les rapports qu'on nous en fait. Le mois prochain on sera en état de les éclaircir par un narré détaillé.

C'est peu de chose ce que présentent les troupes Suedoises & Prussiennes en *Pomeranie*. La saison avancée fait que les premières s'entendent à se défendre des chicanes du Général Prussien de Manteuffel, dont l'objet est de les obliger à aller reprendre leurs quartiers d'hiver dans la *Pomeranie Suedoise*. Celui-ci a été maître de *Demin* pendant quelques heures par une surprise. Un Major avec le Bataillon franc de Hørdt, cent Hussars & quatre canons, fit le 21. Octobre une marche forcée dans laquelle il se fit seulement aider par les chariots des payfans, qu'il arriva la nuit du 22. devant la Place, dont la garnison n'étoit que de 60 hommes, commandés par un Capitaine. Cette petite troupe se défendit cependant, & l'ennemi n'en

des Princes &c. Décembre. 1759. 485

n'en fut le maître qu'après en avoir tué 25. Le Major emmena ses prisonniers & deux Membres du Directoire avec la Caisse, qui étoit alors peu garnie. Il se retira avec ce butin sur les terres du *Mecklembourg*. Le Général de *Laningshausen* ayant eu avis de ce détachement, fit promptement marcher à *Demin* un Corps considérable, lequel étant arrivé trop tard pour sauver la Place, se mit à la poursuite des Prussiens & les atteignit à *Malchin* le 25. au soir. Mrs. de *Wrangel* & *Sprenjort*, qui commandoient le détachement Suedois, attirerent l'ennemi qui se retira dans cette petite Ville. Les portes en furent enfoncées, & on combattit de ruë en ruë. Les Prussiens prirent le parti de la retraite, après avoir eu nombre des leurs tués, & ils abandonnerent la plûpart de leurs prisonniers avec un Lieutenant, dix Bas-Officiers, cent Soldats & une pièce de leur canon. Le Camp Suedois, depuis plus d'un mois à *Passewaldt*, y étoit encore le 2. de Novembre, mais présentement on ne l'y croit plus; la rigueur de la saison l'aura obligé de se séparer & de prendre des quartiers de cantonnement.

Un Courier vient d'apporter la nouvelle tant à l'Armée des Russes en *Silesie* qu'à celle des Suedois en *Pomeranie*, d'une belle victoire qu'une partie de celle du Maréchal de Daun a remportée sur les Prussiens dans la *Saxe*. Le détail de ce coup de main du grand Général des Autrichiens sera rapporté dans le premier Journal, avec les suites qu'il aura eues dans cette saison où il étoit question de faire retirer les troupes de la campagne pour leur donner du repos & de l'aisance dans des quartiers d'hiver.

Ajoute

Ajoute pour l'article d'Angleterre.

Le 13. Novembre le Parlement de ce Royaume ayant été convoqué par commission du Roi, les séances ont commencé par la lecture des Harangues suivantes, remises aux deux Chambres de la part de Sa Majesté.

MYLORDS ET MESSIEURS,

En conséquence de l'autorité que nous donne Sa Majesté, par une Commission expédiée sous le grand Sceau, de vous déclarer entre-autres motifs ceux qui l'engagent à tenir son Parlement, elle a bien voulu gracieusement nous charger de vous assurer qu'elle regarde comme un bonheur particulier celui qu'elle a de vous convoquer dans une conjoncture si glorieuse; si avantageuse à sa Couronne & à ses Royaumes.

Sa Majesté reconnoit & adore pieusement la main de la Providence dans les divers & remarquables succès dont le Ciel a daigné benir ses armes par mer & par terre pendant le cours de cette campagne. En même tems Sa Majesté considère avec beaucoup de satisfaction la confiance que vous avez en sa personne, non-seulement en établissant des Magazins considérables pour l'entretien des troupes; mais encore en lui procurant de si puissans moyens de continuer une guerre, que la défense de nos droits légitimes & de nos possessions, le maintien de la Nation & du Commerce des sujets de Sa Majesté ont rendu également juste & nécessaire. Aussi elle nous ordonne de vous informer que les heureuses suites de nos succès depuis la prise de l'Isle de Gorée
sur

des Princes &c. Décemb. 1759. 487

sur la Côte d'Afrique. la conquête de tant de Places importantes en Amérique, la défaite de l'Armée Françoisé au Canada, la réduction de la Ville de Québec, Capitale de cette Nouvelle France, effectuée d'une manière qui fait tant d'honneur au courage & à la conduite des Officiers de Sa Majesté sur mer & sur terre, & qui justifie avec tant d'éclat l'intrépidité de ses forces; en un mot les grands avantages remportés par la Flotte Royale au Cap Lagos, & celui de tenir la principale partie de la Marine de France bloquée dans ses propres Ports pendant plusieurs mois, sont des événemens qui ont rempli de joye la plus sincère le cœur de Sa Majesté & comblé les souhaits de ses fidèles sujets. Elle espère vous avoir convaincus qu'en tout cela il n'a manqué de son côté ni vigilance, ni vigueur dans l'usage qu'elle a fait des ressources que vous lui avez mises entre les mains avec tant de prudence & de zèle pour le bien public; que nos avantages se sont étendus plus loin, & que la bénédiction divine nous a favorisés dans les Indes Orientales, au point que les dangereux desseins des ennemis de Sa Majesté se sont évanoüis, & qu'il en a résulté beaucoup de profit & de sûreté pour la principale branche du Commerce de la Nation; que la victoire mémorable gagnée sur les François près de Minden, a fait depuis long-tems une forte impression sur l'esprit des peuples de Sa Majesté, & que pour peu que l'on envisage les circonstances critiques au milieu desquelles ce combat fut livré, le nombre supérieur de l'ennemi, la grande & sage conduite du prince Ferdinand de Brunswich, Général des troupes de Sa Majesté, on ne trouvera dans cet événement que des sujets d'admiration



& de reconnoissance; que si quelque chose peut encore ajouter un degré d'allegresse à l'excès de joye que ressentent les sujets, c'est la valeur distinguée & inébranlable des troupes de Sa Majesté reconnue & applaudie par ceux-mêmes dont elles ont triomphé. La gloire qu'elles ont acquise n'est pas pour elles en particulier. En égard à l'intérêt de la Nation, cette gloire est une des plus importantes circonstances de notre succès, comme elle est une leçon frappante pour nos ennemis, avec lesquels elles ont à disputer le prix des lauriers; que le Roi de Prusse, ce bon & fidèle Allié de Sa Majesté, attaqué de tous côtés par les Armées de tant de Puissances, a su prévenir par la grandeur de son courage & la bravoure de ses troupes, les dangereux projets concertés pour sa ruine par des forces si nombreuses & réunies contre sa personne. En outre Sa Majesté nous commande de vous dire que comme elle n'entra dans cette guerre par aucune vûë d'ambition, de même elle est fort éloignée de la continuer par motif de ressentiment. Elle désire sincèrement de mettre fin à l'effusion de sang de tant d'Armées Chrétiennes. Lorsque les propositions d'une paix seront assez justes & honorables, tant pour Sa Majesté que pour ses Alliés, que l'on pourra s'en promettre avec raison & équité tels avantages que l'on est en droit d'attendre des succès de ses armes. & avec de fortes assurances pour l'avenir; elle se réjoindra d'avoir rétabli le repos de l'Europe sur des fondemens solides & durables. Elle se félicitera d'avoir réussi à affermir ses fidèles sujets dans la jouissance des douceurs de la paix & de la tranquillité; eux auxquels elle est redevable de leur généreux appui & de la fermeté invariable, avec laquelle ils secondent

des Princes &c. Décemb. 1759. 489
secondent ses intentions. Mais afin de parvenir à ce grand but, si digne de nos desirs, Sa Maj. se flatte que d'accord avec elle, vous pourvoirez abondamment à tout ce qui est nécessaire pour continuer la guerre avec la dernière vigueur.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Sa Majesté nous ordonne de vous assurer que les grands subsides que vous lui avez donnés dans la dernière séance du Parlement ont été employés conformément à l'intention qui vous les fit décréter; mais que les opérations de la guerre ont été si nombreuses, & la guerre elle-même si étendue, qu'il a fallu faire des dépenses extraordinaires, dont le compte sera mis sous vos yeux. Sa Majesté a encore ordonné que l'état des dépenses pour le service de l'année prochaine vous fût présenté, & elle désire de vous que vous la mettiez en situation de pousser vigoureusement, & d'étendre même les opérations de la guerre contre ses ennemis, & de repousser, avec l'aide de Dieu, les entreprises qu'ils pourroient former contre ses Royaumes.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Sa Majesté en dernier lieu nous a ordonné de vous témoigner qu'elle ressent une satisfaction particulière de l'union qui règne entre ses fidèles sujets, & de vous faire observer que comme cette union fera leur bonheur si elle continue, elle ne scauroit cesser sans rendre inutiles les efforts qu'on feroit pour affermir la félicité des peuples.

La suite & les Harangues pour le mois prochain.

La Harangue faite au nom du Roi auroit été bien autre, si le grand événement de la grande Flotte des François entièrement défaite, fût arrivé avant l'ouverture du Parlement. C'est bien là le coup le plus terrible qu'on pouvoit porter à la France. C'est l'Escadre de *Brest*, commandée par le Maréchal de Conflans, qui étant sortie enfin le 15 Novembre du Port de *Brest*, a été battuë & entièrement ruinée par des Escadres réunies de divers Amiraux Anglois, vers la presqu'Isle de *Quiberon* en Bretagne. Ce sera un détail à en faire le mois prochain.

Quant à l'action du 20. Novembre en *Saxe*, les suites en ont été, que le Général *Finck* des Prussiens, qui avoit avec lui tout son Corps, s'étant jetté dans la petite Ville de *Dona*, a été fait prisonnier avec huit autres Généraux & tout son monde, consistant, comme on l'assure, en vingt mille hommes tant Infanterie que Cavalerie, & une artillerie d'environ cent pièces de canon, des Drapeaux, des Etendarts en nombre, des Timbales &c. qui sont tombés entre les mains des vainqueurs.

Plusieurs nouvelles d'*Allemagne* sont renvoyées au mois prochain, ainsi que divers avis.

F I N.

La Seigneurie de *Sterpenich* & un cinquième de celle d'*Autel*, toutes les deux à quatre lieues de *Luxembourg*, sont offertes en admodiation pour le 23. Avril prochain. Ceux qui voudront l'avoir, peuvent s'adresser à la Maison mortuaire en cette Ville de feu la Dame de *Henton*, où ils en apprendront les conditions.